



**REGISTRE DES ACTES
ADMINISTRATIFS
MAIRIE DE BARJOLS**

ANNEE 2021 TOME 1

COMMUNE DE BARJOLS REGISTRE DES DELIBERATIONS 2021

| N° | DATES | Intitulé de la délibération | Folio |
|-----------|--------------|--|--------------|
| 2021-001 | 03 fev 2021 | Election du Représentant Défence | |
| 2021-002 | 03 fev 2021 | Convention autorisation acces et occupation domaine prive non routier | |
| 2021-00 | 03 fev 2021 | Attribution indemnité annuelle confection budget au receveur municipal | |
| 2021-004 | 03 fev 2021 | Délibération autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement de la commune | |
| 2021-005 | 03 fev 2021 | Créaton espace de covoiturage sur l'espace CROUCHET | |
| 2021-006 | 03 fev 2021 | Convention tripartite accueil des enfants communes extérieures au centre de Loisirs de Barjols | |
| 2021-007 | 03 fev 2021 | Convention tripartite accueil des enfants communes extérieures au centre de Loisirs de Barjols | |
| 2021-008 | 03 fev 2021 | Adoption règlement intérieur Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) | |
| 2021-009 | 25 fev 2021 | Acquisitions et cessions opérées en 2020 par EPF | |
| 2021-010 | 25 fev 2021 | Convention adhésion Petites Villes de Demain | |
| 2021-011 | 25 fev 2021 | Délibération autorisant le maire à proposer au Préfet un régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation | |
| 2021-012 | 25 fev 2021 | Projet Démocratie Participative | |
| 2021-013 | 25 fev 2021 | Autorisation Création Comités de quartiers | |
| 2021-014 | 25 fev 2021 | Adoption règlement intérieur des Comités de quartiers | |
| 2021-015 | 25 fev 2021 | Création du conseil Communal de la vie Citoyenne | |
| 2021-016 | 25 fev 2021 | Création Commission extra-municipale | |
| 2021-017 | 25 fev 2021 | Demande de subvention auprès de la Région pour restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé | |
| 2021-019 | 25 fev 2021 | Adhésion Association Petites Villes de France APVF | |
| 2021-020 | 25 fev 2021 | Convention avec SACPA | |
| 2021-021 | 01-avr-21 | Transfert de compétence optionnelle de la commune du Val au profit du SYMIELEC | |
| 2021-022 | 01-avr-21 | Transfert de compétence optionnelle de la commune de la Cadière d'Azur au profit du SYMIELEC | |
| 2021-023 | 01-avr-21 | Approbation statuts de CCProvence Verdon concernant la prise de compétence organisation de la mobilité | |
| 2021-024 | 01-avr-21 | Convention partenariat SPA relative à la capture, identification et stérilisation des chats errants non Identifiés. | |
| 2021-025 | 01-avr-21 | Approbation du Compte de Gestion Budget Assainissement exercice 2020 | |
| 2021-026 | 01-avr-21 | Approbation du Compte de Gestion Budget Commune exercice 2020. | |
| 2021-027 | 01-avr-21 | Approbation du Compte de Gestion Budget Eau exercice 2020 | |
| 2021-028 | 01-avr-21 | Approbation Compte Administratif Budget Assainissement Exercice 2020 | |
| 2021-029 | 01-avr-21 | Approbation Compte Administratif Budget Commune exercice 2020 | |
| 2021-030 | 01-avr-21 | Approbation Compte Administratif Budget Eau exercice 2020 | |
| 2021-31 | 01-avr-21 | Affectation du résultat Budget Assainissement exercice 2020 | |
| 2021-032 | 01-avr-21 | Affectation du résultat Budget Commune exercice 2020 | |
| 2021-033 | 01-avr-21 | Affectation du résultat Budget Eau exercice 2020 | |
| 2021-034 | 14-avr-21 | Vote du Budget Primitif 2021 Budget Commune | |

COMMUNE DE BARJOLS REGISTRE DES DELIBERATIONS 2021

| | | | |
|----------|------------|--|--|
| 2021-035 | 14-avr-21 | Vote Budget Primitif 2021 Budget Eau | |
| 2021-036 | 14-avr-21 | Vote Budget Primitif 2021 Budget Assainissement | |
| 2021-037 | 14-avr-21 | Fixation du taux des deux Taxes Exercice 2021 | |
| 2021-038 | 14-avr-21 | Création du poste de DG de la Collectivité | |
| 2021-039 | 14-avr-21 | Renouvellement de la convention mise a disposition agent entre la commune de Barjols et de la Verdière | |
| 2021-040 | 08-juin-21 | Création d'un emploi de rédacteur, Chef de projet Petite Ville de Demain | |
| 2021-041 | 08-juin-21 | Commission extra municipale sur la transition écologique | |
| 2021-042 | 08-juin-21 | Remboursement des mises à disposition Inter Budget Commune | |
| 2021-043 | 08-juin-21 | Convention accompagnement prestation assistance a maitrise ouvrage CAUE | |
| 2021-044 | 08-juin-21 | Avenant a la promesse de bail emphytéotique " Total quadran" | |
| 2021-045 | 08-juin-21 | Convention Modification du PLU Cabinet BEGEAT | |
| 2021-046 | 08-juin-21 | Convention association syndicale des arrasants des ecrevisses | |
| 2021-047 | 08-juin-21 | Convention mise à disposition terrain communal installation jardin partage Office de la culture provence verdon | |
| 2021-048 | 28-juin-21 | modification du règlement intérieur du conseil municipal | |
| 2021-049 | 28-juin-21 | création d'un poste permanent de directeur des collectivités | |
| 2021-050 | 28-juin-21 | Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur | |
| 2021-051 | 28-juin-21 | convention de mise à disposition local association Dragons des Fontaines | |
| 2021-052 | 28-juin-21 | Convention demise à disposition local Association LI TRIPETO | |
| 2021-053 | 28-juin-21 | Convention de mise à disposition local Association médical de l'eau Salée AMES | |
| 2021-054 | 28-juin-21 | Convention relative à la capture, identification et stérilisation des chats errants non identifiés annule et remplace 2021-024 | |
| 2021-055 | 28-juin-21 | Révision a objet unique n°1 du PLU | |
| 2021-056 | 28-juin-21 | Acquisition de la parcelle 0907 | |
| 2021-057 | 28-juin-21 | Acquisition des parcelles 1257-1259-0049 | |
| 2021-058 | 28-juin-21 | Création Commission extra municipale sur le projet de la place ROUGIERE | |
| 2021-059 | 28-juin-21 | création commission extra municipale sur le projet des tanneries | |
| 2021-060 | 22-sept. | suppression d'un poste d'adjoint au maire | |
| 2021-061 | 22-sept | Modification critères attribution concernant le RIFSEEP cat A | |
| 2021-062 | 22-sept | Prolongation opération façades : aide financiere CCPV pour la rénovation de façades | |
| 2021-063 | 22-sept | Avenant Convention de groupement de commande d'achat d'énergie avec le SYMIELECVAR | |
| 2021-064 | 22-sept | Limitation exoneration de deux ans taxe fonciere propriétés bâties - constructions nouvelles à usage d'habitation | |
| 2021-065 | 22-sept | Notification de droit de préférence - terrains boisés | |
| 2021-066 | 22-sept | Acquisition Parcelle A 241 | |
| 2021-067 | 22-sept | Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau Potable et Assainissement Année 2020 | |



MAIRIE
DE
BARJOLS
83670

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en séance ordinaire,

LE MERCREDI 03 FEVRIER 2021

A 18H30

A la salle des fêtes – 1 place du 8 mai 1945- 83670 BARJOLS

Au regard des règles sanitaires en vigueur, sans la présence du public.

En cas d'empêchement, vous trouverez ci-joint un pouvoir.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



Ordre du jour :

SECRETARIAT GENERAL

- 1- Election du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 21 décembre 2020
- 3- Election du Représentant défense
- 4- Convention pour occupation du domaine privé de la commune
- 5- Attribution d'Indemnités pour le concours du receveur municipal

FINANCES

- 1- Ouverture de crédit d'Investissement 2021 avant le vote du BP 2021

TRAVAUX

- 1- Création d'un espace de covoiturage sur l'espace Crouchet

JEUNESSE

- 1- Convention tripartite Pontevès – ODEL VAR – Barjols, participation aux charges supplétives des communes extérieures au centre de loisirs de Barjols
- 2- Convention tripartite Tavernes – ODEL VAR – Barjols, participation aux charges supplétives des communes extérieures au centre de loisirs de Barjols
- 3- Adoption du Règlement Intérieur du Conseil municipal des jeunes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 03 FEVRIER 2021

Date de la convocation : 27/01/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Nombre de votants : 22

N° 2021-001

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Brigitte LAURENT, Michèle ARNAUD, Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Florian BERNE

Pouvoirs donnés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à Céline PETIT, Brigitte LAURENT à François VOLPI, Michèle ARNAUD à Cathy VENTURINO-GABELLE, Candice ROSELLINI à Céline PETIT, Florian BERNE à Pierre CANOVA

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : 21 (dont 5 procurations)

Votes CONTRE :

Abstention : André APARICIO

OBJET

Election du représentant Défense

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2121-33

Mme le maire :

- **Expose :** Suite au renouvellement général du conseil municipal, il appartient au conseil de désigner un Correspondant défense qui joue un rôle dans la sensibilisation des concitoyens aux questions de défense
- **Précise** que le vote se fera à main levée,
- **Fait appel à candidatures** pour cette fonction,
Se porte candidats :
 - pour la majorité : **Mr VAURY** pour l'opposition : Personne
- **Porte au vote :**
 - Nombre de voix pour le candidat proposé par
 - La majorité : 17 L'opposition : 4 voix

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir OUI l'exposé de Mme le Maire, et avoir voté à main levée

- **Le Conseiller municipal, Mr VAURY est désigné Correspondant Défense**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 03 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 27/01/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Nombre de votants : 22

N° 2021-002

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Brigitte LAURENT, Michèle ARNAUD, Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Florian BERNE

Pouvoirs donnés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à Céline PETIT, Brigitte LAURENT à François VOLPI, Michèle ARNAUD à Cathy VENTURINO-GABELLE, Candice ROSELLINI à Céline PETIT, Florian BERNE à Pierre CANOVA

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

OBJET

**CONVENTION D'AUTORISATION D'ACCES ET D'OCCUPATION
DU DOMAINE PRIVE NON ROUTIER D'UNE COMMUNE**

Mme le Maire EXPOSE :

Que dans le cadre du déploiement de la fibre optique du Var,

Que la société NGE INFRANET agissant en qualité de sous-traitante d'orange pour la construction du réseau très haut débit du Var du SMO,

Que les emplacements pour la pose des armoires ont été identifiés et validés.

Que pour celle prévue dans le bas du village, rue Saint François, et afin de ne pas gêner la circulation dans cette voie étroite, l'emplacement de l'armoire est prévu sur le domaine privé de la commune (Cour)

Mme le Maire porte à votre connaissance cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'autorisation d'accès et d'occupation du domaine privé non routier de la commune sise rue Saint François avec la société NGE INFRANET

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 04/02/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :08/02/2021

Et de la publication le:08/02/2021

Le Maire,
Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 27/01/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Nombre de votants : 22

N° 2021-003

| | | |
|------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Catherine VENTURINO -GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Brigitte LAURENT, Michèle ARNAUD, Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Florian BERNE

Pouvoirs donnés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à Céline PETIT, Brigitte LAURENT à François VOLPI, Michèle ARNAUD à Cathy VENTURINO-GABELLE, Candice ROSELLINI à Céline PETIT, Florian BERNE à Pierre CANOVA

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

OBJET :

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE ANNUELLE DE CONFECTION BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire:

EXPOSE : Dans le cadre de la gestion communale locale des finances publiques, la Collectivité fait appel au concours du Receveur municipal pour l'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de sa fonction de comptable principal des Communes et de leurs établissements publics.

RAPPELLE : Depuis 2020, les indemnités de conseil ont été supprimées, à l'occasion de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (N.R.P.). Ne subsiste donc que l'indemnité budgétaire annuelle.

PROPOSE : D'accorder au receveur municipal cette indemnité annuelle de confection budget à compter de 2020, et cela pour toute la durée du mandat. Le montant de l'indemnité à verser pour l'année 2020 est de 45.73€ Brut.

PRECISE QUE : Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif, article 6225.

Le Conseil Municipal

- Ouf l'exposé de Madame Le Maire,
- Autorise l'autorité à verser au receveur municipal l'indemnité de confection budget annuelle pour toute la durée du mandat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 04/02/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 08/02/2021

Et de la publication le:08/02/2021

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 03 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 27/01/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Nombre de votants : 22

N° 2021-004

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Brigitte LAURENT, Michèle ARNAUD, Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Florian BERNE

Pouvoirs donnés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à Céline PETIT, Brigitte LAURENT à François VOLPI, Michèle ARNAUD à Cathy VENTURINO-GABELLE, Candice ROSELLINI à Céline PETIT, Florian BERNE à Pierre CANOVA

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

OBJET

**Délibération autorisant le Maire à mandater les dépenses
d'investissement Budget Commune**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune peut jusqu'à l'adoption du budget, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé 2020 (hors chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ») : 1 279 692.03 € soit 319 923 € d'ouverture de crédit N+1. Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 294 143 € selon la répartition ci-dessous :

| Comptes | Crédits ouverts N-1 | Crédits à ouvrir N |
|---------|---------------------|--------------------|
| 21 | 193 869,03 € | 48 467,25 € |
| 23 | 982 703,00 € | 245 675,75 € |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 03 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 27/01/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Nombre de votants : 22

N° 2021-005

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Brigitte LAURENT, Michèle ARNAUD, Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Florian BERNE

Pouvoirs donnés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à Céline PETIT, Brigitte LAURENT à François VOLPI, Michèle ARNAUD à Cathy VENTURINO-GABELLE, Candice ROSELLINI à Céline PETIT, Florian BERNE à Pierre CANOVA

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : 17 (dont 5 procurations)

Votes CONTRE : André APARICIO, Maurice JEAN, Magali SARDOU

Abstention : Cécilia COURBARD, Laurent MICHEL

OBJET

Création d'un espace de Covoiturage sur l'espace CROUCHET

Mme le maire INFORME:

- Qu'afin de permettre une fluidité dans le stationnement sur la Place de la Rouguière, particulièrement pour les véhicules stationnés dont les propriétaires pratiquent le covoiturage
- De la création d'un espace de covoiturage, sur le parking CROUCHET
- Qu'une signalétique adaptée sera faite sur cet espace et sur la place de la Rouguière

LE CONSEIL MUNICIPAL

-Après avoir OUI l'exposé de Mme le Maire :

- Valide la création d'un espace de covoiturage sur l'espace CROUCHET de la commune de Barjols

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 04/02/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 08/02/2021

Et de la publication le:08/02/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 27/01/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Votants : 22

N° 2021-006

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Brigitte LAURENT, Michèle ARNAUD, Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Florian BERNE~~

~~Pouvoirs donnés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à Céline PETIT, Brigitte LAURENT à François VOLPI, Michèle ARNAUD à Cathy VENTURINO-GABELLE, Candice ROSELLINI à Céline PETIT, Florian BERNE à Pierre CANOVA~~

~~Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~Votes CONTRE :~~

~~Abstentions :~~

OBJET

**Convention tripartite pour l'accueil des enfants des communes
extérieures au centre de loisirs de Barjols**

Mme le Maire expose que :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le renouvellement du marché public pour l'accueil collectif de mineurs de 3 à 12 ans

Vu les charges financières de fonctionnement du centre de loisirs

Vu la demande de fréquentation des enfants des communes extérieures à l'accueil de loisirs qui étaient définis par convention délibérée le 9 avril 2015,

Il est proposé l'établissement d'une convention entre la commune de Barjols, la Commune de PONTEVES et l'ODEL VAR pour accueillir les enfants, fixant la participation financière de la commune aux charges supplétives du centre de loisirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir OUI l'exposé de Mme le maire,

- **APPROUVE** la demande d'aide financière à la commune de Pontevès pour la participation des frais de fonctionnement du centre de loisirs
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite entre la commune de Barjols, la commune de Pontevès et l'ODEL VAR

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le : 04/02/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 08/02/2021

Et de la publication le : 08/02/2021

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 27/01/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Votants : 22

N° 2021-007

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Brigitte LAURENT, Michèle ARNAUD, Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Florian BERNE

Pouvoirs : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à Céline PETIT, Brigitte LAURENT à François VOLPI, Michèle ARNAUD à Cathy VENTURINO-GABELLE, Candice ROSELLINI à Céline PETIT, Florian BERNE à Pierre CANOVA

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstention :

OBJET

**Convention tripartite pour l'accueil des enfants des communes
extérieures au centre de loisirs de Barjols**

Mme le Maire expose que :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le renouvellement du marché public pour l'accueil collectif de mineurs de 3 à 12 ans

Vu les charges financières de fonctionnement du centre de loisirs

Vu la demande de fréquentation des enfants des communes extérieures à l'accueil de loisirs qui étaient définis par convention délibérée le 9 avril 2015,

Il est proposé l'établissement d'une convention entre la commune de Barjols, la Commune de TAVERNES et l'ODEL VAR pour accueillir les enfants, fixant la participation financière de la commune aux charges supplétives du centre de loisirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir OUI l'exposé de Mme le maire,

- **APPROUVE** la demande d'aide financière à la commune de Tavernes pour la participation des frais de fonctionnement du centre de loisirs
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite entre la commune de Barjols, la commune de Tavernes et l'ODEL VAR

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le : 04/02/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 08/02/2021

Et de la publication le : 08/02/2021

Le Maire,

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 27/01/2021

Nombre de Conseillers : 23

Présents : 17

Nombre de votants : 22

N° 2021-008

| | | |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Brigitte LAURENT, Michèle ARNAUD, Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Florian BERNE

Pouvoirs donnés : Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à Céline PETIT, Brigitte LAURENT à François VOLPI, Michèle ARNAUD à Cathy VENTURINO-GABELLE, Candice ROSELLINI à Céline PETIT, Florian BERNE à Pierre CANOVA

Secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

OBJET

**Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes
(CMJ)**

Mme le Maire **INFORME** que :

Des élections pour le renouvellement du conseil municipal des jeunes auront lieu le 17 avril 2021.

Pour le bon déroulement de ce conseil municipal des jeunes un nouveau règlement intérieur a été établi (annexe ci-joint) et est présenté pour son adoption,

Le Conseil Municipal

Après OUI l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal des jeunes

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 04/02/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :08/02/2021

Et de la publication le :08/02/2021

Le Maire,
Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

MAIRIE DE BARJOLS

| |
|---|
| FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 FEVRIER 2021 |
|---|

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h12, les membres présents ont signé le registre,

| NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX | PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX | SIGNATURE |
|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| VENTURINO-GABELLE | Catherine |  |
| CANOVA | Pierre |  |
| PETIT | Céline |  |
| VAURY | Alain |  |
| GOUDAL-ORIONE | Stéphanie | |
| VOLPI | François |  |
| ARNAUD | Michèle | Procuration donnée à Catherine VENTURINO-GABELLE  |
| ASTIER | Raymonde |  |
| BERNE | Florian | Procuration donnée à Pierre CANOVA  |
| CUCCHI | Jacques |  |
| FABRE | Pierre |  |
| GARSON | Myriam | |
| GIACOMELLI | Yves | Absent |
| LAURENT | Brigitte | Procuration donnée à François VOLPI  |
| ORLOWSKI LEVEQUE | Wanda | Procuration donnée à Céline PETIT  |
| ROSELLINI | Candice | Procuration donnée à Céline PETIT  |
| TREMELLAT | Bernard | |
| VIRGIL | Daniel |  |
| APARICIO | André |  |
| COURBARD | Cécilia |  |



MAIRIE
DE
BARJOLS
83670

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en séance ordinaire,

LE JEUDI 25 FEVRIER 2021

A 18H30

A la salle des fêtes – 1 place du 8 mai 1945- 83670 BARJOLS

Au regard des règles sanitaires en vigueur, sans la présence du public.

En cas d'empêchement, vous trouverez ci-joint un pouvoir.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



Ordre du jour :

SECRETARIAT GENERAL

- 1- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 03 février 2021
- 2- Election du secrétaire de séance
- 3- Décisions prise par délégation en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - DC n°2021-001 : MAPA – Rénovation du réseau d'eau potable de la route de Marseille et des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de l'impasse Les Tourtoires – Attribution à SNTH
 - DC n°2021-002 : Renouvellement Appel à projet « Journée de la jeunesse des associations et des familles »
 - DC n°2021-003 : Appel à projet « innovation et engagement enfance et jeunesse » Projet patrimoine « Il était une fois Barjols »
 - DC n°2021-004 : MAPA – Attribution marché de souscription des assurances – Attribution lot 1 GROUPAMA/ lot 2 et 3 SMACL
 - DC n°2021-005 : MAPA – Attribution marché de souscription des assurances – Attribution lot 4 et 5 SMACL
- 4- Acquisitions et cessions réalisées en 2020 avec EPF PACA
- 5- Autorisation de signer la convention d'adhésion à « Petites villes de demain »
- 6- Délibération autorisant Mme le Maire à proposer au Préfet l'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation (OIT)



CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS

| | |
|---------------------------------------|--|
| Date | 03/02/2021 |
| Lieu | Salle des fêtes |
| Présents | Catherine VENTURINO-GABELLE, Pierre CANOVA, Céline PETIT, Alain VAURY, Michèle ARNAUD, Yves GIACOMELLI, Stéphanie GOUDAL-ORIONE, Bernard TREMELLAT, Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, François VOLPI, Candice ROSELLINI, Jacques CUCCHI, Raymonde ASTIER, Daniel VIRGIL, Brigitte LAURENT, Pierre FABRE, Myriam GARSON, Florian BERNE, André APARICIO, Magali SARDOU, Laurent MICHEL, Cécilia COURBARD, Maurice-JEAN |
| Absents | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Brigitte LAURENT, Michèle ARNAUD, Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Florian BERNE |
| Procurations | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à Céline PETIT, Brigitte LAURENT à François VOLPI, Michèle ARNAUD à Cathy VENTURINO-GABELLE, Candice ROSELLINI à Céline PETIT, Florian BERNE à Pierre CANOVA |
| Quorum | 17/23 |
| Heure d'ouverture de la séance | 18h32 |
| Heure de clôture de la séance | 19h12 |
| Présidence | Mme Le Maire C VENTURINO-GABELLE |
| Secrétaire de séance | Pour l'opposition : Pour la majorité : Stéphanie GOUDAL ORIONE à l'unanimité |
| Public | NON |

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.
Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.



FINANCES

| Dossier N°1 : | Ouverture de crédit d'investissement 2021 avant le vote du BP 2021 | | | | | | | | | | |
|----------------------|--|--------------------|---------|---------------------|--------------------|----|--------------|-------------|----|--------------|--------------|
| <i>Débat</i> | <p>C.VENTURINO-GABELLE expose que dans l'attente du vote du budget de la commune, l'article L1612-1 du CGCT laisse la possibilité d'ouvrir des crédits d'investissement pour l'année N à hauteur de 25%. Lecture de la délibération et passage au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Comptes</th> <th>Crédits ouverts N-1</th> <th>Crédits à ouvrir N</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>21</td> <td>193 869,03 €</td> <td>48 467,25 €</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>982 703,00 €</td> <td>245 675,75 €</td> </tr> </tbody> </table> | | Comptes | Crédits ouverts N-1 | Crédits à ouvrir N | 21 | 193 869,03 € | 48 467,25 € | 23 | 982 703,00 € | 245 675,75 € |
| Comptes | Crédits ouverts N-1 | Crédits à ouvrir N | | | | | | | | | |
| 21 | 193 869,03 € | 48 467,25 € | | | | | | | | | |
| 23 | 982 703,00 € | 245 675,75 € | | | | | | | | | |
| <i>Vote</i> | <p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p> | | | | | | | | | | |

TRAVAUX

| | |
|----------------------|--|
| Dossier N°1 : | Création d'un espace de covoiturage sur l'espace CROUCHET |
| <i>Débat</i> | <p>C.VENTURINO-GABELLE expose le souhait de créer un espace de covoiturage sur l'espace CROUCHET pour désengorger le parking de la Rouguière A.APARICIO : est ce que vous avez fait des études ? Evaluer le nombre de voitures ? C.VENTURINO-GABELLE : on a évalué à 20% les voitures ventouses. M.JEAN : les voitures de covoiturage ne sont pas des voitures ventouses C.VENTURINO-GABELLE : la voiture laissée toute la journée est considérée comme ventouse, sur la Rouguière il y a 20% de voiture qui reste sur le parking toute la journée A.APARICIO : en nombre cela fait combien de voiture ? C.VENTURINO-GABELLE : Je n'ai pas le chiffre en tête. A.APARICIO : pour dédié un lieu ce serait bien de connaitre le nombre C.VENTURINO-GABELLE : c'est une étude de mes prédécesseurs A.APARICIO : tu renvois toujours à tes prédécesseurs quand c'est mal, et à toi quand tout est bien. C.VENTURINO-GABELLE : Pas du tout quand ce qui a été fait est bien je le dis aussi. Pourquoi tu te sens toujours visé. Il est normal que je fasse référence à mes prédécesseurs. J'ai eu des prédécesseurs et j'aurais des successeurs. Le parking crouchet ce n'est pas nous qui l'avons fait, nous voulons seulement l'identifier en espace de covoiturage. M.JEAN : avez-vous fait un chemin de circulation ? A.APARICIO : quand on arrive de Marseille, il y a un problème de visibilité, C.VENTURINO-GABELLE : il y a un panneau parking</p> |



| | |
|-------------|---|
| | cela marche par couple qu'ils aient le même lieu de travail, les mêmes horaires, ça devrait se faire et cela se fera bien, il n'y aura pas 100 personnes C.VENTURINO-GABELLE lit la délibération et passe au vote. |
| <i>Vote</i> | Pour : 17 Contre : André APARICIO, Maurice JEAN, Magali SARDOU Abstention : Cécilia COURBARD, Laurent MICHEL |

JEUNESSE

| | |
|----------------------|--|
| Dossier N°1 : | Convention tripartite Pontevès – ODEL VAR – Barjols, participation aux charges supplétives des communes extérieures au centre de loisirs de Barjols |
| <i>Débat</i> | C.VENTURINO-GABELLE expose les modalités des charges supplétives, demande s'il y a des questions, lit la délibération et passe au vote. |
| <i>Vote</i> | Pour : à l'unanimité Contre : Abstention : |
| Dossier N°2 : | Convention tripartite Tavernes – ODEL VAR – Barjols, participation aux charges supplétives des communes extérieures au centre de loisirs de Barjols |
| <i>Débat</i> | C.VENTURINO-GABELLE lit la délibération et passe au vote. |
| <i>Vote</i> | Pour : à l'unanimité Contre : Abstention : |
| Dossier N°3 : | Adoption du Règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes |
| <i>Débat</i> | C.VENTURINO-GABELLE expose que l'ancienne municipalité avait créé un conseil municipal des jeunes, que c'était très bien et propose de reconduire celui-ci avec quelques modifications dans le règlement intérieur. Elle demande s'il y a des questions, lit la délibération et passe au vote. |
| <i>Vote</i> | Pour : à l'unanimité Contre : Abstention : |

PV arrêté le 19h12

Catherine VENTURINO-GABELLE

Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Le maire

Secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 18/02/2021

Nombre de conseillers : 23

N°2021-009

Présents : 17

Votants : 21

| | | |
|----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : S.GOULDAL-ORIONE ; M.GARSON ; Y.GIACOMELLI ; W.ORLOWSKI LEVEQUE ; C.ROSELLINI ; B.TREMELLAT

Pouvoirs donnés : S.GOULDAL-ORIONE à C.VENTURINO-GABELLE, Y.GIACOMELLI à P.FABRE, W.ORLOWSKI LEVEQUE à C.PETT, C.ROSELLINI à C.PETT

Secrétaire de séance : Alain VAURY

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

OBJET

**ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES EN 2020 PAR
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA (EPF)**

VU l'article L2241-1 du Code général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire EXPOSE :

Que la commune et l'EPF PACA ont engagé un partenariat afin de permettre la réalisation des projets en procédant à des acquisitions foncières au travers de la convention de maîtrise foncière en vue de l'élaboration de programmes d'habitat mixte et de services sur la commune de Barjols.

La commune de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par l'EPF PACA pour le compte de la commune au 31/12/2020 (article L.2241-1)

Commune: Type acte
BARJOLS Acquisition

| N° Acte | Mode Acquisition | N° convention | N° Site | Site | Date Acte | Montant Acte HT | Adresse | Parcelles | Vendeur / Acquéreur |
|--------------|------------------|---------------|---------|----------------------|------------|-----------------|--|-------------|---------------------|
| 002040 | Expropriation | CF8393210 | 83BAR01 | TANNERIES LES BLANCS | 19/05/2020 | 4 227,00 | Le Castelot - 83670 BARJOLS - Parcelle C603 | 83012-C0403 | SCIC LES MARCHES |
| 002084 | Expropriation | CF8393210 | 83BAR01 | TANNERIES LES BLANCS | 22/04/2020 | 195,00 | Le Bourg neuf - 83670 BARJOLS - Parcelle 21152 | 83012-81152 | DUCHAMP |
| Total | | | | | | 4 422,00 | | | |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 18/02/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Votants : 21

N° 2021-010

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Gandice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : S.GOUDAL-ORIONE ; M.GARSON ; Y.GIACOMELLI ; W.ORLOWSKI LEVEQUE ; C.ROSELLINI ; B.TREMELLAT~~

~~Pouvoirs donnés : S.GOUDAL-ORIONE à C.VENTURINO-GABELLE, Y.GIACOMELLI à P.FABRE, W.ORLOWSKI LEVEQUE à C.PETIT, C.ROSELLINI à C.PETIT~~

~~Secrétaire de séance : Alain VAURY~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~Votes CONTRE :~~

~~Abstentions :~~

OBJET

CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN

Madame le Maire EXPOSE :

Que la convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement de la collectivité et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain

Que la convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation de la collectivité, du comité de projet et les moyens dédiés par la collectivité ;
- de définir le fonctionnement général de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Que le programme s'engage dès la signature de la présente convention.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 18/02/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents :

Votants :

N° 2021-011

| | | |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Gandice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : S.GOUDAL-ORIONE ; M.GARSON ; Y.GIACOMELLI ; W.ORLOWSKI LEVEQUE ; C.ROSELLINI ; B.TREMELLAT

Pouvoirs donnés : S.GOUDAL-ORIONE à C.VENTURINO-GABELLE, Y.GIACOMELLI à P.FABRE, W.ORLOWSKI LEVEQUE à C.PETT, C.ROSELLINI à C.PETT

Secrétaire de séance : Alain VAURY

Votes POUR : 18 (dont 4 procurations)

Votes CONTRE :

Abstentions : M.JEAN, A.APARICIO, M.SARDOU

OBJET

Délibération du conseil municipal de la commune de Barjols autorisant le maire à proposer au Préfet l'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation prévu aux articles L.631-7 et suivant du Code de la Construction et de l'habitation

Mme le Maire expose :

Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) permet aux collectivités territoriales de mettre en place un système d'autorisation permettant de réguler les locations de meublés touristiques et de lutter contre la pénurie de logements dont sont susceptibles de faire face leurs habitants.

Conformément aux dispositions de l'article L. 631-9 du Code de la construction et de l'habitation, il appartient aux maires des communes autres que celles mentionnées au premier alinéa de l'article L.631-7, de soumettre une autorisation au Préfet lui demandant de rendre applicable les dispositions prévues par l'article L.631-7 Code de la construction et de l'habitation.

Il sera démontré l'existence d'une nécessité pour la Commune de Barjols de concilier ensemble son activité touristique d'une part et l'accès au logement d'autre part ;

L'office de tourisme intercommunautaire Provence Verte et Verdon dont dépend la commune de Barjols est classé Catégorie I depuis 2013 et Qualité Tourisme depuis 2012. Il accueille en moyenne 85 000 visiteurs par an.

La Commune de Barjols avec ses 38 fontaines et lavoirs, son site naturel « le Vallon des Carmes », ses Tanneries et sa Collégiale classé Monument Historique, est une ville touristique.

La Commune de Barjols rencontre, depuis quelques années déjà, certaines difficultés en matière d'encadrement de son offre touristique.

2 : Conditions de délivrance des autorisations

- L'octroi d'une autorisation de changement d'usage est nécessaire s'il s'agit d'un local à usage d'habitation qui ne constitue pas la résidence principale du loueur et qui fait l'objet de location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile ;
 - L'octroi d'une autorisation de changement d'usage est nécessaire s'il s'agit d'un local à usage d'habitation qui constitue la résidence principale du loueur et qui fait l'objet de location, à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, plus de 120 jours par an ;
 - L'autorisation de changement d'usage est accordée en tenant compte des objectifs de mixité sociale, d'équilibre entre l'habitat et l'emploi dans les différents quartiers et de la nécessité de ne pas aggraver l'insuffisance de logements ;
 - Le changement d'usage ne doit pas être interdit par la copropriété dans laquelle se trouve l'immeuble pour pouvoir faire l'objet d'une autorisation ;
 - Le logement doit être décent et répondre aux exigences de l'article R.111-2 du CCH ;
 - L'autorisation de changement d'usage ne pourra être accordée pour les logements faisant l'objet d'un conventionnement en application de l'article L.351-2 et R.321-23 du CCH.
 - L'autorisation est accordée après le dépôt d'un formulaire mis à la disposition par la Commune et rempli par l'intéressé. Ce formulaire doit être accompagné des pièces justificatives demandées.
- ✓ Le locataire à l'origine de la demande d'autorisation devra fournir l'accord du propriétaire ;
 - ✓ Si le local est en copropriété, il sera nécessaire de joindre l'accord de l'assemblée des copropriétaires ;
- En application de l'article L.631-8 du C.C.H, lorsque le changement d'usage fait l'objet de travaux entrant dans le champ d'application du permis de construire, la demande de permis de construire ou la déclaration préalable vaut demande de changement d'usage. Le dépôt d'un formulaire de demande d'autorisation de changement d'usage sera tout de même effectué par l'intéressé dès lors que l'instruction est réalisée par un service distinct. Les travaux ne pourront être effectués qu'après obtention de l'autorisation de l'article L.631-7 du CCH.
 - Le silence de l'administration dans un délai de deux mois suivant le dépôt de la demande par le pétitionnaire vaut décision d'acceptation conformément aux dispositions de l'article L.231-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

3 : Critères de l'autorisation

L'autorisation est accordée pour une durée de 5 ans pouvant être renouvelée suivant la procédure précitée.

Elle s'applique sur l'intégralité du territoire communal.

4 : les changements d'usage dispensés d'autorisation

Sont dispensés d'autorisation :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 18/02/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Votants : 21

N°2021-012

| | | |
|----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : S.GOUDAL-ORIONE ; M.GARSON ; Y.GIACOMELLI ; W.ORLOWSKI LEVEQUE ; C.ROSELLINI ; B.TREMELLAT

Pouvoirs donnés : S.GOUDAL-ORIONE à C.VENTURINO-GABELLE, Y.GIACOMELLI à P.FABRE, W.ORLOWSKI LEVEQUE à C.PETIT, C.ROSELLINI à C.PETIT

Secrétaire de séance : Alain VAURY

Votes POUR : 16 (dont 4 procurations)

Votes CONTRE :

Abstentions : A.APARICIO, M.JEAN, L.MICHEL, M.SARDOU, C.COURBARD

**OBJET
PROJET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Madame le Maire EXPOSE :

Que la démocratie participative est une forme d'exercice du pouvoir qui vise à faire participer les habitants du territoire aux décisions politiques.

Que faire participer les habitants à la construction de la décision publique est la méthode qui a fondé le projet communal porté par la municipalité

Que la charte Barjolaise de la participation citoyenne expose les principes et valeurs qui guident la collectivité dans les processus institutionnels de participation.

Que par la charte la commune de Barjols affirme sa volonté :

- De s'engager dans les démarches de participation citoyenne, constitutives d'une nouvelle forme de gouvernance. La participation citoyenne joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, et cela, dans un souci d'enrichissement des processus de démocratie représentative.
- De mettre en œuvre des démarches de participation citoyenne dans tous les projets innovants de la commune.
- De développer une culture commune de la participation citoyenne.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 18/02/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Votants : 21

N°2021-013

| | | |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : S.GOULDAL-ORIONE ; M.GARSON ; Y.GIACOMELLI ; W.ORLOWSKI LEVEQUE ; C.ROSELLINI ; B.TREMELLAT

Pouvoirs donnés : S.GOULDAL-ORIONE à C.VENTURINO-GABELLE, Y.GIACOMELLI à P.FABRE, W.ORLOWSKI LEVEQUE à C.PETIT, C.ROSELLINI à C.PETIT

Secrétaire de séance : Alain VAURY

Votes POUR : 16 (dont 4 procurations)

Votes CONTRE :

Abstentions : A.APARICIO, M.JEAN, L.MICHEL, M.SARDOU, C.COURBARD

OBJET

Autorisation de Création de Comités de quartier

Madame le Maire EXPOSE :

Que le comité de quartier permettrait aux citoyens de rassembler leurs voix autour d'un projet commun et de proposer des solutions aux représentants du quartier, appuyées par des expertises solides. Ce rassemblement offre aux citoyens une capacité d'expression nettement plus forte auprès des instances décisionnelles de la commune.

Que les comités de quartier sont un élément essentiel de la vie démocratique, chaque citoyen peut s'y impliquer à partir du moment où il dispose de temps à offrir : il s'agit de faire renaître la vie de quartier et de l'améliorer.

Que c'est une entité indépendante, un lieu d'information, de concertations et de propositions en complément de la démocratie représentative. Il joue également un rôle important dans le renforcement du lien social entre les habitants.

Que la commune de Barjols souhaite instaurer 4 comités de quartier sur l'ensemble du territoire communal, selon les principes suivants :

1°) Objectifs :

- Favoriser la mobilisation des habitants et leur permettre d'être acteurs des dynamiques sociales, culturelles, éducatives ou d'aménagement qui les concernent,
- Développer le vivre ensemble par la création d'espaces de convivialité d'entraide et de promotion sociale,
- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants et leur capacité à intervenir dans le débat public,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 25 FEVRIER 2021

Date de la convocation : 18/02/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Votants : 21

N° 2021-014

| | | |
|----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : S.GOUDAL-ORIONE ; M.GARSON ; Y.GIACOMELLI ; W.ORLOWSKI LEVEQUE ; C.ROSELLINI ; B.TREMELLAT

Pouvoirs donnés : S.GOUDAL-ORIONE à C.VENTURINO-GABELLE, Y.GIACOMELLI à P.FABRE, W.ORLOWSKI LEVEQUE à C.PETIT, C.ROSELLINI à C.PETIT

Secrétaire de séance : Alain VAURY

Votes POUR : 16 (dont 4 procurations)

Votes CONTRE :

Abstentions : A.APARICIO, M.JEAN, L.MICHEL, M.SARDOU, C.COURBARD

OBJET

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES COMITES DE QUARTIER

Vu l'article L 2143-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers composant la commune.

Considérant que ces dispositions ne font pas obstacle pour autant à la création de conseils de quartier dans les communes dont la population est inférieure à 20 000 habitants.

Madame le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement des Comités de quartier mais également les moyens mis à disposition des citoyens membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le règlement intérieur joint en annexe

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 01/03/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 04/03/2021

Et de la publication le: 04/03/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 18/02/2021

Nombre de conseillers : 23

N°2021-015

Présents : 17

Votants : 21

| | | |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : S.GOULDAL-ORIONE ; M.GARSON ; Y.GIACOMELLI ; W.ORLOWSKI LEVEQUE ; C.ROSELLINI ; B.TREMELLAT

Pouvoirs donnés : S.GOULDAL-ORIONE à C.VENTURINO-GABELLE, Y.GIACOMELLI à P.FABRE, W.ORLOWSKI LEVEQUE à C.PETIT, C.ROSELLINI à C.PETIT

Secrétaire de séance : Alain VAURY

Votes POUR : 16 (dont 4 procurations)

Votes CONTRE :

Abstentions : A.APARICIO, M.JEAN, L.MICHEL, M.SARDOU, C.COURBARD

OBJET

Création du conseil Communal de la Vie Citoyenne

Madame le Maire EXPOSE :

Que la Loi relative à l'engagement à la proximité de l'action publique Loi du 27 décembre 2019 permet la constitution d'un conseil de développement qui sera obligatoire dans les intercommunalités de plus de 50.000 habitants. Ainsi, la commune de Barjols souhaite s'inscrire dans cette avancée législative au sein du territoire.

Que la ressource citoyenne est le levier central sur lequel s'appuyer, en faveur de l'engagement démocratique. Les conseils et Développements permettent ainsi d'impliquer les citoyens dans des stratégies territoriales, telles que les plans climat.

Que la commune de Barjols souhaite apporter sa contribution dans ce travail commun, de dialogue et d'écoute au service du territoire par la mise en place conseil communal de développement. L rôle de ce Conseil Communal de Développement territorial et de faire un travail de prospective avec la définition d'axes d'actions souhaités.

Qu'en attendant la mise en place de ce Conseil Communal de Développement par l'Intercommunalité, la municipalité souhaite un Conseil Communal de la Vie Citoyenne.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 18/02/2021

Nombre de conseillers : 23

N°2021-016

Présents : 17

Votants : 21

| | | |
|----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : S.GOULDAL-ORIONE ; M.GARSON ; Y.GIACOMELLI ; W.ORLOWSKI LEVEQUE ; C.ROSELLINI ; B.TREMELLAT

Pouvoirs donnés : S.GOULDAL-ORIONE à C.VENTURINO-GABELLE, Y.GIACOMELLI à P.FABRE, W.ORLOWSKI LEVEQUE à C.PETIT, C.ROSELLINI à C.PETIT

Secrétaire de séance : Alain VAURY

Votes POUR : 16 (dont 4 procurations)

Votes CONTRE :

Abstentions : A.APARICIO, M.JEAN, L.MICHEL, M.SARDOU, C.COURBARD

OBJET

Création Commission extra-municipale

Madame le Maire EXPOSE :

Considérant l'article L2143-2 du CGCT qui permet au Conseil municipal de créer des commissions extra-municipales au format libre.

Considérant que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs pour tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, présidés par un élu.

Considérant que les commissions extra-municipales ne peuvent avoir un veto administratif aux décisions du conseil municipal car ce dernier est souverain dans son pouvoir d'administration de la commune.

Considérant que la municipalité de Barjols souhaite engager tous les acteurs de notre collectivité à prendre part à la définition des orientations et des décisions pour dessiner le futur de notre commune.

Considérant qu'une commission extra-municipale n'est donc ni un comité de suivi des engagements de campagne, ni une instance d'opposition ou de pression sur le Conseil municipal. Il s'agit d'une instance ouverte à l'ensemble des acteurs de la commune, qui leur permet de contribuer à la vie démocratique de la collectivité en s'interrogeant sur les projets municipaux.

Considérant que la mise en place de commissions extra-municipales s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les Barjolais. Ces commissions seront créées en fonction des besoins de chaque commissions municipale, ou des projets municipaux afin d'en compléter les moyens et compétences.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 18/02/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Votants : 21

N° 2021-017

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : S.GOUDAL-ORIONE ; M.GARSON ; Y.GIACOMELLI ; W.ORLOWSKI LEVEQUE ; C.ROSELLINI ; B.TREMELLAT

Pouvoirs donnés : S.GOUDAL-ORIONE à C.VENTURINO-GABELLE, Y.GIACOMELLI à P.FABRE, W.ORLOWSKI LEVEQUE à C.PETTIT, C.ROSELLINI à C.PETTIT

Secrétaire de séance : Alain VAURY

Votes POUR : 20 (dont 4 procurations)

Votes CONTRE : M.JEAN

Abstentions :

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PACA
POUR LA RESTAURATION ET LA VALORISATION DU
PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE**

Madame le Maire EXPOSE :

La Municipalité de Barjols est soucieuse de l'avenir de son patrimoine sollicite une aide auprès de la Région Sud PACA afin de procéder à la réfection, à la préservation de plusieurs sites existants non protégés. Il existe sur le territoire communal différents éléments bâtis qui nécessitent des travaux de réfection.

Les sites soumis aux travaux de rénovation sont :

- Parvis de la collégiale : réfection et agrandissement de la calade du Parvis
- Place de la fontaine du Bœuf : réfection de la calade existante, création d'une calade autour des deux lavoirs
- Quartier du Réal : réfection du sol du premier niveau des chutes
- Monument aux morts : œuvre de Jules Récubert, artiste sculpteur Barjolais, ravalement et rechapissage des lettres.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 18/02/2021

Nombre de conseillers : 23

N°2021-018

Présents : 17

Votants : 21

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : S.GOULDAL-ORIONE ; M.GARSON ; Y.GIACOMELLI ; W.ORLOWSKI LEVEQUE ; C.ROSELLINI ; B.TREMELLAT

Pouvoirs donnés : S.GOULDAL-ORIONE à C.VENTURINO-GABELLE, Y.GIACOMELLI à P.FABRE, W.ORLOWSKI LEVEQUE à C.PETIT, C.ROSELLINI à C.PETIT

Secrétaire de séance : Alain VAURY

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

OBJET

**ADHESION A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLE DE FRANCE
APVF**

Madame le Maire EXPOSE :

Que l'association petites villes de France (APVF) fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

Que l'APVF a pour objectifs :

- D'informer (site internet, revues, webnaires, conseils juridiques...)
- De former les élus et leurs collaborateurs (journées d'études...),
- De défendre les intérêts des petites villes auprès des pouvoirs publics français et européens

Qu'au titre de sa cotisation annuelle, fixée à 0,10 € par habitant pour l'année civile 2021, la commune s'engage à verser la somme de 300 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir OUI l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 18/02/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Nombre de votants : 21

N° 2021-019

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Gandice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : S.GOUDAL-ORIONE ; M.GARSON ; Y.GIACOMELLI ; W.ORLOWSKI LEVEQUE ; C.ROSELLINI ; B.TREMELLAT~~

~~Pouvoirs donnés : S.GOUDAL-ORIONE à C.VENTURINO-GABELLE, Y.GIACOMELLI à P.FABRE, W.ORLOWSKI LEVEQUE à C.PETIT, C.ROSELLINI à C.PETIT~~

~~Secrétaire de séance : Alain VAURY~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~Votes CONTRE :~~

~~Abstentions :~~

OBJET

Convention avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales)

Mme le Maire **EXPOSE** :

Que cette convention a pour objet d'effectuer 24h/24 et 7 jours/7, à la demande de la commune, les interventions sur la voie publique et selon le code rural nécessaires pour assurer :

- La capture et la prise en charge des animaux divagants
- La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux
- La prise en charge des animaux blessés et leur transport vers la clinique vétérinaire
- Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur prise en charge par l'équarrisseur adjudicataire
- La gestion de la fourrière animale
- Le reporting en temps réel de l'activité de la fourrière

Que Le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations décrites ci-dessus est de 3 224,98 € HT

Que pendant toute la durée du contrat soit 1 an, le prestataire est seul responsable à l'égard des tiers des conséquences de ses actes, de son personnel, de l'usage du matériel et des équipements.

Que le prestataire a souscrit auprès d'AXA France IARD une responsabilité civile professionnelle.

Que le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations est de :
1,070 € HT par habitant et par an

MAIRIE DE BARJOLS

FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 25 FEVRIER 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h21, les membres présents ont signé le registre,

| NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX | PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX | SIGNATURE |
|--------------------------------|-----------------------------------|--|
| VENTURINO-GABELLE | Catherine |  |
| CANOVA | Pierre | |
| PETIT | Céline |  |
| VAURY | Alain |  |
| GOUDAL-ORIONE | Stéphanie | Procuration donnée à Catherine VENTURINO-GABELLE  |
| VOLPI | François |  |
| ARNAUD | Michèle |  |
| ASTIER | Raymonde |  |
| BERNE | Florian | |
| CUCCHI | Jacques |  |
| FABRE | Pierre |  |
| GARSON | Myriam | Absente |
| GIACOMELLI | Yves | Procuration donnée à Pierre FABRE |
| LAURENT | Brigitte |  |
| ORLOWSKI LEVEQUE | Wanda | Procuration donnée à Céline PETIT |
| ROSELLINI | Candice | Procuration donnée à Céline PETIT |
| TREMELLAT | Bernard | Absent |
| VIRGIL | Daniel |  |
| APARICIO | André |  |
| COURBARD | Cécilia | |



MAIRIE
DE
BARJOLS
83670

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en séance ordinaire,

LE JEUDI 1^{ER} AVRIL 2021

A 18H30

A la salle des fêtes – 1 place du 8 mai 1945- 83670 BARJOLS

En cas d'empêchement, vous trouverez ci-joint un pouvoir.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



Ordre du jour :

SECRETARIAT GENERAL

- 1- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 25 février 2021
- 2- Election du secrétaire de séance
- 3- Décisions prise par délégation en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - DC n°2021-006 : Demande de subvention CAF mini camp vallée du Lautaret
 - DC n°2021-007 : Demande de subvention CAF Investissement Accueil Jeunes
 - DC n°2021-008 : Avenant marché de vente de Gaz - Engie
- 4- Transfert de compétence Symielec Var : commune du Val, de Brenon, de la Cadière d'azur
- 5- Approbation de modifications des statuts de la CC Provence verdon : compétence Mobilité

ASSOCIATION – COMMUNICATION – CULTURE

- 1- Autorisation de signer la convention relative à la capture, l'identification, et la stérilisation des chats errants non identifiés

FINANCES

- 1- Approbation compte de gestion 2020 – Commune
- 2- Approbation compte de gestion 2020- Eau
- 3- Approbation compte de gestion 2020- Assainissement
- 4- Approbation compte administratif 2020 et affectation de résultat– Commune
- 5- Approbation compte administratif 2020 et affectation de résultat- Eau
- 6- Approbation compte administratif 2020 et affectation de résultat- Assainissement



CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS

| | |
|---------------------------------------|--|
| Date | 25/02/2021 |
| Lieu | Salle des fêtes |
| Présents | Catherine VENTURINO-GABELLE, Pierre CANOVA, Céline PETIT, Alain VAURY, Michèle ARNAUD, Yves GIACOMELLI, Stéphanie GOUDAL-ORIONE, Bernard TREMELLAT, Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, François VOLPI, Candice ROSELLINI, Jacques CUCCHI, Raymonde ASTIER, Daniel VIRGIL, Brigitte LAURENT, Pierre FABRE, Myriam GARSON, Florian BERNE, André APARICIO, Magali SARDOU, Laurent MICHEL, Cécilia COURBARD, Maurice-JEAN |
| Absents | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Yves GIACOMELLI, Stéphanie GOUDAL-ORIONE, Candice ROSELLINI, Bernard TREMELLAT, Myriam GARSON, |
| Procurations | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à Céline PETIT, Yves GIACOMELLI à Pierre FABRE, Stéphanie GOUDAL-ORIONE à Cathy VENTURINO-GABELLE, Candice ROSELLINI à Céline PETIT, |
| Quorum | Oui |
| Heure d'ouverture de la séance | 18h38 |
| Heure de clôture de la séance | 20h21 |
| Présidence | Mme Le Maire C VENTURINO-GABELLE |
| Secrétaire de séance | Pour l'opposition : Pour la majorité : Alain VAURY à l'unanimité |
| Public | Non |

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.
Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.



| | |
|--------------------|--|
| Dossier N°5 | Autorisation de signer la convention d'adhésion à « Petites villes de demain » |
| <i>Débat</i> | <p>C.VENTURINO-GABELLE : vous avez l'historique de « Petites villes de demain »</p> <p>Suite à une convocation en sous-préfecture pour nous demander si on avait la volonté de s'inscrire au programme Petites villes de demain, le 27 août 2020 nous leur avons confirmé le jour même par courrier notre volonté. On a été retenu parmi 1000 communes en France dont 11 dans le var, nous avons été soutenus par 2 députés, ce qui a bien aidé. Nous avons eu la réponse en décembre ou début janvier. Je vous demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion pour pouvoir rentrer dans le programme Petites villes de demain, cette convention finance entre autre des études et une partie du poste de chargé de mission. Cela va apporter un plus.</p> <p>A.APARICIO : Je voulais juste rappeler que l'inscription était du fait de Benjamin DEMIRDJIAN, le maire précédent, en décembre 2019, il avait fait un courrier.</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : ce n'est pas tout à fait cela, le courrier stipulait seulement que la commune pourrait être intéressée, si un appel à projet sortait. Ce n'était pas une inscription. Depuis il s'est passé un grand laps de temps.</p> <p>A.APARICIO : c'est par rapport au courrier initial que la commune c'est fait connaître, qu'on soit retenu est de votre fait mais historiquement il faut rappeler l'origine, c'est important</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : tu les rappelles je les complète, le projet s'appelait autrement et le courrier était une réponse au conditionnel à une sollicitation de la sous-préfecture.</p> <p>A.APARICIO : c'était un petit aparté, rendre à César ce qui appartient à César</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : quand mes prédécesseurs on fait quelque chose de bien je le dis, tout comme quand ils ont fait quelque chose qu'on ne pense pas bien je le dis aussi</p> <p>M.JEAN : que veut dire l'acronyme ORT</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : Opération de Revitalisation de Territoire</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p> <p>Passé au vote</p> |
| <i>Vote</i> | <p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p> |
| Dossier N°6 | Délibération autorisant Mme le Maire à proposer au préfet l'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation (OIT) |
| <i>Débat</i> | <p>C.VENTURINO-GABELLE expose que suite à une demande de l'OIT (Office Intercommunautaire de Tourisme), sur notre commune, et plus généralement sur tout le territoire, pour les logements en location (chambres d'hôtes, gîtes...) peu paient la taxe de séjour.</p> <p>Il est proposé de prendre une délibération qui aura pour effet de nous autoriser à avoir un numéro communiqué aux différentes plateformes de réservation tel que RBNB ou ABRITEL par exemple, il y aura un code personnel par propriétaire de location, ils devront venir chercher ce code en mairie. Cela nous donnera la possibilité de savoir qui a loué son logement et de fait de collecter la taxe de séjours.</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p> <p>A.APARICIO : Je me permets de revenir sur le point d'avant le courrier que Benjamin a écrit a le même intitulé</p> <p>F.VOLPI : c'est le cas mais l'appel à projet n'avait pas été acté à cette époque</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : je vérifierai</p> <p>A.APARICIO : sois juste de reconnaître</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : je ne vois pas ce qu'il y a à reconnaître mais ce</p> |



| | |
|-------------|---|
| | <p>pandémie, juillet-août, période estivale où l'on ne joint personne et le protocole sanitaire renforcé de rentrée scolaire, cela nous a laissé peu de temps, mais à chaque fois qu'on a réuni une commission vous étiez dedans.</p> <p>L.MICHEL : ce n'est pas une attaque, mais il n'y a pas d'urgence</p> <p>F.VOLPI : c'était une urgence pour le dossier des friches on doit déposer fin mars, il y avait une consultation sur la démocratie participative, au moins ce sera en place</p> <p>L.MICHEL : j'ai appris que j'habité les quartiers nord de Barjols, ce sont des zonages pas des quartiers, je n'ai pas les mêmes préoccupations que ceux qui habitent les HLM, le Baou Troucas ou les autres quartiers, comités de zone et de très grandes zones, les réalités ne sont pas les même, des quartiers c'est des quartiers, les piourroux sont différents des condamines, le découpage est il judicieux ?</p> <p>C'est une usine à gaz pour le fonctionnement, 8 élus 8 citoyens c'est dur à gérer</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : c'est pour cela que ce sont de grandes zones.</p> <p>M.JEAN : si c'est pour rien faire autant ne pas s'épuiser, je veux bien m'investir mais bon</p> <p>A.APARICIO : tirage au sort comment ?</p> <p>F.VOLPI : élus et huissiers</p> <p>M.JEAN : la personne qui est tirée au sort si elle ne veut pas venir</p> <p>F.VOLPI : elle ne vient pas</p> <p>M.JEAN : si personne ne veut venir y aura-t-il un autre tirage au sort ?</p> <p>F.VOLPI : non. Aujourd'hui un électeur sur deux dit que les élus ne servent à rien. Les électeurs en s'impliquant voient le fonctionnement</p> <p>M.JEAN : les choses n'avanceront peut être pas comme tu l'espères</p> <p>F.VOLPI : ça permet de créer un lien social, dans mon quartier par exemple il y a une bonne ambiance</p> <p>M.JEAN : on peut tout imaginer</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : les zones sont grandes, on ne peut pas les multiplier car du coup c'est compliqué de trouver du monde sur des zones plus petites. On n'est pas fermé, on teste, on peut modifier</p> <p>L.MCHEL : c'est une critique objective, on salut le travail, on ne démonte pas le projet</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : on a préféré tout vous présenter. C'est aussi pour répondre à une demande, ce n'est pas pour faire simplement beau, il faut parfois accompagner les gens pour qu'ils se mobilisent</p> <p>F.VOLPI : il y a aussi un volet que l'on n'a pas développé sur la communication, la diffusion des Conseils Municipaux, vu le contexte c'est dur.</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : ça nous coûterait 935 € HT par conseil</p> <p>L.MICHEL : avec un prestataire</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : Oui comment faire ?</p> <p>L.MICHEL : tu investis. A brignoles ou st maximin les conseils municipaux sont diffusés en live et enregistrés, avec des petits moyens</p> <p>F.VOLPI : pour 6 micros c'est 3000€, si c'est possible on le fera mais c'est cher. Pour le conseil municipal des jeunes, c'est inscrit dans un projet pédagogique.</p> <p>L.MICHEL : concrètement si vous avez besoin de solution technique je peux vous accompagner, si vous souhaitez les mettre en place</p> <p>M.JEAN : le test avec le téléphone sur la chaise n'était pas concluant ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : oui, c'était concluant mais actuellement nous n'avons plus le téléphone .D'autres questions ou remarques ?</p> <p>F.VOLPI fait lecture de la délibération sur le projet de la démocratie participative et l'adoption de la charte</p> |
| <i>Vote</i> | <p>Pour : 16 Contre : Abstention : A.APARICIO, M.JEAN, L.MICHEL, M.SARDOU, C.COURBARD</p> |



| | |
|-------------|--|
| | <p>A.APARICIO : pour le parvis de l'église c'est faible, il y a les réseaux ? C.VENTURINO-GABELLE : ce n'est pas la totalité, c'est une partie seulement A.APARICIO : juste le devant M .JEAN : la fontaine du bœuf n'est pas dans le programme de la Rouguière ? C.VENTURINO-GABELLE : la calade n'était pas prévue d'être refaite dans le programme de nos prédécesseurs. Nous nous la reprenons et nous ajoutons le tour des lavoirs pour faire une continuité, au titre de la valorisation du patrimoine A.APARICIO : il y en avait une C.VENTURINO-GABELLE : oui autour de la fontaine, nous avons prévue de la garder jusqu'à sa réfection mais au moment des travaux, il y a eu un problème, on a dû l'enlever A.APARICIO : à refaire le parvis de l'église il fallait un projet plus ambitieux M.JEAN : c'est une place qui est vue par le monde entier 19h48 Mme ASTIER sort C.VENTURINO-GABELLE : on commence par un morceau, on pourra l'agrandir après M.JEAN : des nouveaux aménagements ont-ils été décidé pour la fontaine du bœuf ? C.VENTURINO-GABELLE : on est tenu par le marché lancé par nos prédécesseurs. On a pu modifier certains points de la tranche ferme et la tranche optionnelle 1 M.JEAN : les pièces du marché sont consultables ? C.VENTURINO-GABELLE : oui, la tranche ferme et tranche optionnelle 1. On ne parle pas de la Rouguière mais de la restauration du patrimoine Mme ASTIER rentre à 19h49 M.JEAN : on connaît les projets, on peut se prononcer, si on ne connaît pas on ne peut pas se prononcer A.APARICIO c'est des subventions que l'on vote M.JEAN : je m'en fous on est dans l'amateurisme le plus parfait C.VENTURINO-GABELLE : ça aurait été bien qu'il y ait des amateurs de la sorte avant M.JEAN : avant c'était avant C.VENTURINO-GABELLE : amateurs pour vous, ça vous appartient, maintenant je vous demande d'avoir un peu de respect J.CUCHI : vous voyez tout de même que c'est une calade et du béton désactivé A.APARICIO : je viens d'apprendre qu'il y avait une calade seulement maintenant, le document ne dit rien on demande un minimum d'information C.VENTURINO-GABELLE : on vous donne l'information avant et en conseil A.APARICIO : si c'était détaillé ça aurait été mieux pour tout le monde C.VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération et passe au vote</p> |
| <i>Vote</i> | <p>Pour : 20 Contre : M.JEAN Abstention :</p> |

FINANCES

| | |
|----------------------|--|
| Dossier N°1 : | Adhésion de la commune à l'association des petites villes de France |
| <i>Débat</i> | <p>C.VENTURINO-GABELLE propose l'adhésion de la commune à l'association petites villes de France M.JEAN : quelle est la différence avec petites villes de demain C.VENTURINO-GABELLE : ce n'est pas un projet c'est une association qui donne des conseils juridique, des bulletins, des webinaires et différentes informations. C'est comme l'AMF mais orientés pour des petites communes</p> |



QUESTIONS ORALES

| | |
|--------------|---|
| Question N°1 | Depuis bientôt 2 mois les travaux ont repris sur la place de la Rouguière. Le bureau d'études à l'origine du projet a été écarté par vos soins. Qui assure désormais la maîtrise d'œuvre des travaux ? A-t-elle fait l'objet d'une consultation ? Sur quels critères de sélection ? |
| Débat | C.VENTURINO-GABELLE : il y a 3 questions en 1, si on est puriste. Les travaux on repris depuis 10 jours et non depuis 2 mois M.JEAN : vous laissez toutes les barrières et vous n'avez pas repris depuis ? C.VENTURINO-GABELLE : le Maître d'œuvre choisie est l'architecte Mme BLACAS pour terminer la tranche ferme et la tranche optionnelle 1. Pas besoin de consultation puisque le montant est en dessous de 40 000€ A.APARICIO : le bureau d'étude évincé, pas de pénalités ? C.VENTURINO-GABELLE : je réponds même si la question n'a pas été posée dans les questions orales, Vous ne pouvez pas dire qu'on ne fait pas de démocratie. Non, car c'est un pourcentage restant à payer, et comme tout avait été quasiment payé, il ne reste rien ou presque. |
| Question N°2 | Vous avez créé cette commission au début de votre mandature. Elle n'a jamais été réunie, malgré l'engagement de travaux conséquents. Quelle est la fonction de cette commission ? |
| Débat | C.VENTURINO-GABELLE : 5ème question, quelle commission ? M.JEAN : travaux C.VENTURINO-GABELLE : pas de commission travaux car on n'a pas engagé de nouveaux travaux, on termine la tranche ferme et la tranche optionnelle 1 A.APARICIO : vous allez terminer à votre sauce C.VENTURINO-GABELLE : « notre sauce » c'est ce qu'on a présenté tout au long de la campagne et depuis 2017. On l'a présenté lors de la réunion publique A.APARICIO : la réunion à la va vite, information le mercredi pour le vendredi, il n'y avait personne C.VENTURINO-GABELLE : 30 personnes à la fois, à chaque fois que des personnes sortaient, d'autres rentraient. Tu n'es pas venu M.JEAN : j'y étais, vous m'aviez promis un plan et j'attends toujours |
| Question N°3 | Le plan d'aménagement initial de la place de la Rouguière a été enlevé. La publication de votre nouveau projet n'est pas effectuée, pourquoi ? |
| Débat | C.VENTURINO-GABELLE : Le plan d'aménagement a été enlevé car le projet n'est plus Pour le nouveau projet, on va réunir la commission et la réunion publique, dès que le projet sera arrêté, on l'affichera et pas avant car ça a un coût. M.JEAN : dans le cadre des travaux actuels, il doit y avoir un affichage légal C.VENTURINO-GABELLE : ce sera fait M.JEAN : normalement vous ne pouvez pas commencer les travaux sans affichage |
| Question N°4 | Vendredi 19 février 2021, vous avez reçu, avec des élus du conseil municipal, le Secrétaire d'Etat chargé de la ruralité auprès de la Ministre de la cohésion du territoire dans le cadre des travaux de réhabilitation des tanneries. Pourquoi aucun élu de l'opposition n'a été invité ? |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2021-020

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : 8 P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI-LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD~~

~~Pouvoirs donnés : 4 Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL~~

~~Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~Votes CONTRE :~~

~~Abstentions :~~

OBJET

**TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE
DE BRENON AU PROFIT DU SYMIELEC**

VU la délibération du 24/10/2020 de la commune de BRENON actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR

VU la délibération du SYMIELECVAR 04/11/2020 actant ce transfert de compétence
CONSIDERANT que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence

LE CONSEIL MUNICIPAL

OÙ l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune de Brenon au profit du SYMIELECVAR
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 01/04/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 02/04/2021

Et de la publication le 02/04/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2021-021

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre-CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian-BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda-ORLOWSKI-LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : 8 P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI-LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD

Pouvoirs donnés : 4 Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

OBJET

**TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE
DU VAL AU PROFIT DU SYMIELEC**

VU la délibération du 24/02/2020 de la commune DU VAL actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR

VU la délibération du SYMIELECVAR 04/11/2020 actant ce transfert de compétence

CONSIDERANT que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence

LE CONSEIL MUNICIPAL

OÙ l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir **délibéré**,

- **APPROUVE** le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune Du Val au profit du SYMIELECVAR

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 01/04/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 02/04/2021

Et de la publication le 02/04/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2021-022

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda-ORLOWSKI-LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : S P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI-LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD

Pouvoirs donnés : 4 Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

OBJET

**TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE
DE LA CADIERE D'AZUR AU PROFIT DU SYMIELEC**

VU la délibération du 27/11/2020 de la commune de la Cadière d'azur actant le transfert de la compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR

VU la délibération du SYMIELECVAR 25/02/2021 actant ce transfert de compétence

CONSIDERANT que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le transfert de la compétence optionnelle n°8 de la commune de la Cadière d'azur au profit du SYMIELECVAR

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 01/04/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 02/04/2021

Et de la publication le 02/04/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2021-023

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : 8 P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI-LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD~~

~~Pouvoirs donnés : 4 Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL~~

~~Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~Votes CONTRE :~~

~~Abstentions :~~

OBJET

**APPROBATION DES STATUTS DE LA CC PROVENCE VERDON
CONCERNANT LA PRISE DE COMPETENCE ORGANISATION
DE LA MOBILITE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-5, L5211-17 et L5211-20 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Vu la délibération communautaire n°2021-058 prise en date du 23 Mars 2021, approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes Provence Verdon concernant la prise de compétence « Organisation de la Mobilité » ;

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les évolutions statutaires de la Communauté de communes Provence Verdon proposées, portant la prise de compétence de l'organisation de la mobilité ;

Elle détaille le contenu de cette compétence, en précisant que la Communauté de communes Provence Verdon ne demandera pas à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre. La communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2021-024

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : S P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI-LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD~~

~~Pouvoirs donnés : 4 Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL~~

~~Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~Votes CONTRE :~~

~~Abstentions :~~

OBJET

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SPA RELATIVE A
LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION ET LA STERILISATION DES
CHATS ERRANTS NON IDENTIFIES**

Madame le Maire EXPOSE :

La Commune de Barjols faisant de la capture, de l'identification et de la stérilisation des chats errants, sans propriétaire, ni détenteur un élément de sa politique en matière de protection animale, et la SPA un élément important de son projet associatif, les parties se sont rapprochées afin de définir les conditions de la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants.

Cette action constitue en effet un des leviers les plus efficaces en vue de contribuer au bien-être animal et de limiter la prolifération féline, contrairement à l'éradication. De nombreuses études scientifiques prouvent que la capture en vue d'une stérilisation et d'un relâché sur leur lieu de vie est la seule solution sur le long terme. En effet, l'éradication ne peut solutionner que temporairement ce problème et pose des questions éthiques.

De plus, la stérilisation fait cesser les nuisances sonores et olfactives ainsi que les rixes nocturnes.

Prenant en considération l'intérêt public lié à l'hygiène et à la sécurité, et au regard de ses pouvoirs de police tels que prévu par le code rural en matière de divagation et de prolifération animale, la Commune de Barjols décide de soutenir une action déterminée



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2021-025

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : 8 P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI-LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD~~

~~Pouvoirs donnés : 4 Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL~~

~~Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~Votes CONTRE :~~

~~Abstentions :~~

OBJET
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2020

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu la commission des Finances du 24/03/2021 dûment convoquée,

Vu l'information donnée aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2021-026

| | | |
|--|------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian-BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia GOURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : 8 P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI-LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD~~

~~Pouvoirs donnés : 4 Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL~~

Secrétaires de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

**OBJET
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET COMMUNE
EXERCICE 2020**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu la commission des Finances du 24/03/2021 dûment convoquée,

Vu l'information donnée aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2021-027

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda-ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : 8 P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI- LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD~~

~~Pouvoirs donnés : 4 Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL~~

~~Secrétaires de séance : S GOUDAL-ORIONE~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~Votes CONTRE :~~

~~Abstentions :~~

**OBJET
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET EAU
EXERCICE 2020**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu la commission des Finances du 24/03/2021 dûment convoquée,

Vu l'information donnée aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1ER AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 14

Nombre de votants : 17

N° 2021-028

| | | |
|--|------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : ~~S P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI- LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD~~

Pouvoirs donnés : ~~B Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI LEVEQUE à C VENTURINO GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL~~

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

**OBJET
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Céline PETIT, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Madame le Maire n'assiste pas au vote et le Président soumet au Conseil Municipal les résultats.

Lui donne acte, de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| | Dépenses / Excédent | Recettes / Déficit | Dépenses / Excédent | Recettes / Déficit | Dépenses / Excédent | Recettes / Déficit |
| Résultat de clôture N-1 | | 307.08€ | 299 054.30 € | | | |
| Opérations nettes de l'exercice | 354278.58€ | 298259.53€ | 559242.71€ | 634126.66€ | 913521.29€ | 932386.19€ |
| Part affectée à l'Investissement (1068) | | 125601.93€ | | | | |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 14

Nombre de votants : 17

N° 2021-029

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Gandice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : S F CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI-LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD

Pouvoirs donnés : ~~Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL~~

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

**OBJET
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET COMMUNE
EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Céline PETIT, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Madame le Maire n'assiste pas au vote et le Président soumet au Conseil Municipal les résultats.

Lui donne acte, de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| | Dépenses / Excédent | Recettes / Déficit | Dépenses / Excédent | Recettes / Déficit | Dépenses / Excédent | Recettes / Déficit |
| Résultat de clôture N-1 | 364 080,53€ | | 701 792,64€ | | | |
| Opérations nettes de l'exercice | 1 283 281,79€ | 950 320,46€ | 3 372 561,61€ | 3 814 224,27 € | 4 655 843,40€ | 4 764 544,73€ |
| Part affectée à l'Investissement (1068) | | 356 413,84€ | | | | |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 14

Nombre de votants : 17

N° 2021-030

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE |
| Gandice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : ~~P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI-LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD~~

Pouvoirs donnés : ~~Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL~~

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

**OBJET
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET EAU
EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Céline PETIT, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Madame le Maire n'assiste pas au vote et le Président soumet au Conseil Municipal les résultats.

Lui donne acte, de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| | Dépenses / Excédent | Recettes / Déficit | Dépenses / Excédent | Recettes / Déficit | Dépenses / Excédent | Recettes / Déficit |
| Résultat de clôture N-1 | 433226.56€ | | 143609.53 € | | | |
| Opérations nettes de l'exercice | 142533.58€ | 96081.67€ | 506872.30€ | 561939.72€ | 649405.88€ | 658021.39€ |
| Part affectée à l'Investissement (1068) | | 5044.04€ | | | | |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2021-031

| | | |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre-CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI-LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : 8 P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI-LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD

Pouvoirs donnés : 4 Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

**OBJET
AFFECTATION DU RESULTAT
BUDGET ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2020**

Vu la commission des Finances du 24/03/2021 dûment convoquée,

Vu l'information donnée aux conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le Compte Administratif du budget ASSAINISSEMENT qui fait apparaître :

| Désignation | Montant en € |
|---|---------------------|
| Résultat de clôture de la section d'Investissement | - 56 326.13 € |
| Résultat de clôture de la section de Fonctionnement | 248 336.32 € |
| Soit un résultat de clôture de l'exercice de : | 192010.19 € |
| Restes à Réaliser en dépenses d'Investissement | 14 612.50 € |
| Restes à Réaliser en recettes d'Investissement | 0 € |
| Soit un déficit des Restes à Réaliser de : | -14 612.50 € |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2021-032

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre-CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Flerian-BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves-GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda-ORLOWSKI-LEVEQUE |
| Candice-ROSELLINI | Bernard-TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André-APARICIO | Cécilia-GOURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : 8 P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI-LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD~~

~~Pouvoirs donnés : 4 Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL~~

~~Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~Votes CONTRE :~~

~~Abstentions :~~

**OBJET
AFFECTATION DU RESULTAT
BUDGET COMMUNE
EXERCICE 2020**

Vu la commission des Finances du 24/03/2021 dûment convoquée,

Vu l'information donnée aux conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le Compte Administratif du budget de la Commune qui fait apparaître :

| Désignation | Montant en € |
|---|----------------------|
| Résultat de clôture de la section d'Investissement | 31 119,20 € |
| Résultat de clôture de la section de Fonctionnement | 787 041,46 € |
| Soit un résultat de clôture de l'exercice de : | 818 160,66 € |
| Restes à Réaliser en dépenses d'Investissement | 1 372 003,41 € |
| Restes à Réaliser en recettes d'Investissement | 958 063,47 € |
| Soit un déficit des Restes à Réaliser de : | -413 939,94 € |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021**

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2021-033

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Pierre CANOVA | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Florian BERNE |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Gandice ROSELLINI | Bernard TREMELLAT | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : 8 P CANOVA, F BERNE, Y GIACOMELLI, W ORLOWSKI- LEVEQUE, C ROSELLINI, B TREMELLAT, A APARICIO, C COURBARD~~

~~Pouvoirs donnés : 4 Y GIACOMELLI à R ASTIER, W ORLOWSKI-LEVEQUE à C VENTURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, A APARICIO à L MICHEL~~

~~Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~Votes CONTRE :~~

~~Abstentions :~~

**OBJET
AFFECTATION DU RESULTAT
BUDGET EAU
EXERCICE 2020**

Vu la commission des Finances du 24/03/2021 dûment convoquée,

Vu l'information donnée aux conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le Compte Administratif du budget EAU qui fait apparaître :

| Désignation | Montant en € |
|---|--------------------|
| Résultat de clôture de la section d'Investissement | 386774.65 € |
| Résultat de clôture de la section de Fonctionnement | 193632.91 € |
| Soit un résultat de clôture de l'exercice de : | 580407.56 € |
| Restes à Réaliser en dépenses d'Investissement | 496963.31 € |
| Restes à Réaliser en recettes d'Investissement | 93119.21€ |
| Soit un déficit des Restes à Réaliser de : | 403844.10 € |

MAIRIE DE BARJOLS

FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{ER} AVRIL 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h33, les membres présents ont signé le registre,

| NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX | PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX | SIGNATURE |
|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| VENTURINO-GABELLE | Catherine |  |
| CANOVA | Pierre | |
| PETIT | Céline |  |
| VAURY | Alain |  |
| GOUDAL-ORIONE | Stéphanie |  |
| VOLPI | François |  |
| ARNAUD | Michèle | |
| ASTIER | Raymonde |  |
| CUCCHI | Jacques |  |
| BERNE | Florian | |
| FABRE | Pierre |  |
| GARSON | Myrlam |  |
| GIACOMELLI | Yves | Procuration donnée à Raymonde ASTIER |
| ORLOWSKI LEVEQUE | Wanda | Procuration donnée à VENTURINO-GABELLE |
| LAURENT | Brigitte |  |
| ROSELLINI | Candice | Procuration donnée à Michèle ARNAUD |
| TREMELLAT | Bernard | |
| VIRGIL | Daniel |  |
| APARICIO | André | Procuration donnée à Laurent MICHEL |
| COURBARD | Cécilia |  |

| | | |
|---------------|----------------|---|
| JEAN | Maurice |  |
| MICHEL | Laurent |  |
| SARDOU | Magali |  |



MAIRIE
DE
BARJOLS
83670

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en séance ordinaire,

LE LUNDI 12 AVRIL 2021

A 18H30

A la salle des fêtes – 1 place du 8 mai 1945- 83670 BARJOLS

En cas d'empêchement, vous trouverez ci-joint un pouvoir.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Cathy VENTURINO-GABELLE



Ordre du jour :

SECRETARIAT GENERAL

- 1- Approbation du Procès verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2021
- 2- Election du secrétaire de séance
- 3- Installation de 3 nouveaux conseillers suite aux démissions

FINANCES

- 1- Approbation et vote du budget de la commune- 2021
- 2- Approbation et vote du budget de l'eau – 2021
- 3- Approbation et vote du budget de l'assainissement -2021
- 4- Vote des 2 taxes : TFB et TFNB

RESSOURCES HUMAINES

- 1- Création d'un poste de Directeur Général des Services – Emploi permanent
- 2- Création d'un poste de Chef de Projet « Petite Ville de Demain » - Contractuel- 18 mois



CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS

| | |
|---------------------------------------|--|
| Date | 01/04/2021 |
| Lieu | Salle des fêtes |
| Présents | Catherine VENTURINO-GABELLE, Pierre CANOVA, Céline PETIT, Alain VAURY, Michèle ARNAUD, Yves GIACOMELLI, Stéphanie GOUDAL-ORIONE, Bernard TREMELLAT, Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, François VOLPI, Candice ROSELLINI, Jacques CUCCHI, Raymonde ASTIER, Daniel VIRGIL, Brigitte LAURENT, Pierre FABRE, Myriam GARSON, Florian BERNE, André APARICIO, Magali SARDOU, Laurent MICHEL, Cécilia COURBARD, Maurice JEAN |
| Absents | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Pierre CANOVA, Florian BERNE, André APARICIO, Bernard TREMELLAT |
| Procurations | W ORLOWSKI LEVEQUE à C VETURINO-GABELLE, C ROSELLINI à M ARNAUD, Y GIACOMELLI à R ASTIER, A APARICIO à L MICHEL |
| Quorum | 15 en début de séance |
| Heure d'ouverture de la séance | 18h30 |
| Heure de clôture de la séance | 19H33 |
| Présidence | Mme Le Maire C VENTURINO-GABELLE |
| Secrétaire de séance | Pour l'opposition : Pour la majorité : S GOUDAL-ORIONE a été élue secrétaire. |
| Public | Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur |

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.
Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.



ASSOCIATION-COMMUNICATION-CULTURE

| | |
|----------------------|---|
| Dossier n°1 : | Autorisation de signer la convention relative à la capture, l'identification, et la stérilisation des chats errants non identifiés |
| <i>Débat</i> | <p>C VENTURINO-GABELLE expose le point M JEAN demande ce qu'il est fait des chats une fois stérilisés? C VENTURINO-GABELLE explique qu'ils sont relâchés M GARSON précise qu'à titre personnel elle a récupéré des chats errants qu'elle les a stérilisé mais pas pucé B LAURENT demande comment ils sont identifiés C VENTURINO-GABELLE précise qu'il existe un carnet d'appartenance C VENTURINO-GABELLE sort 18h56 M JEAN précise que c'est 500€ pour 10 chats soit 50€ par chat C PETIT précise qu'à titre indicatif les montant pour stériliser sont 65€ pour un mâle et environ 130 € pour une femelle M JEAN demande ce qu'il se passe s'il y a plus de 10 chats C PETIT précise que c'est une participation de la mairie et qu'il existe des associations qui s'en occupent et participent Retour C VENTURINO-GABELLE 18h58 C.VENTURINO-GABELLE précise qu'il est proposé de reconduire cette convention, que l'an dernier c'était 400€ pour 8 chats. C PETIT fait lecture de la délibération</p> |
| <i>Vote</i> | <p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p> |

FINANCES

| | |
|----------------------|---|
| Dossier n°1 : | Approbation compte de gestion 2020-Assainissement |
| <i>Débat</i> | <p>C VENTURINO-GABELLE demande au conseil municipal s'il y a des questions M JEAN demande si c'est un budget M49 C VENTURINO-GABELLE répond par l'affirmative C PETIT fait lecture de la délibération</p> |
| <i>Vote</i> | <p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p> |
| Dossier n°2 | Approbation compte de gestion 2020-Eau |
| <i>Débat</i> | <p>C VENTURINO-GABELLE demande au conseil municipal s'il y a des questions C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p> |
| <i>Vote</i> | <p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p> |



| | |
|----------------------|---|
| Dossier n°6 : | Approbation compte administratif 2020 - Assainissement |
| Débat | <p>C VENTURINO-GABELLE explique que sur le budget assainissement le covid n'a pas eu d'influence</p> <p>M JEAN demande si pour l'assainissement il n'y a pas eu des dépenses d'analyse en sortie de stations ?</p> <p>C VENTURINO-GABELLE confirme que des tests supplémentaires sur l'eau ont été effectués mais pas de gros changement sur le budget</p> <p>C VENTURINO-GABELLE sort pour le vote</p> <p>C PETIT fait lecture de la délibération</p> <p>C PETIT précise qu'il sera noté que Monsieur CANOVA est absent</p> |
| Vote | <p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p> |
| Dossier n°7: | affectation de résultat- Commune |
| Débat | <p>C VENTURINO-GABELLE demande s'il y a des questions</p> <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p> |
| Vote | <p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p> |
| Dossier n°7 : | affectation de résultat-Eau |
| Débat | <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p> |
| Vote | <p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p> |
| Dossier n°8 : | affectation de résultat- Assainissement |
| Débat | <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p> |
| Vote | <p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p> |
| Dossier N°9: | Questions orales |
| Débat | <p>C VENTURINO-GABELLE rappelle un extrait du règlement intérieur du Conseil municipal concernant le régime juridique des questions orales : pour rappel, les questions orales ne donnent pas lieu à débat, elles sont limitées à 5 par séance et à partir de maintenant quand une question posée comporte plus d'une question, comme par exemple la question n°1 qui va suivre, elles seront décomptées.</p> <p>Question 1 : « la DGS n'occupe plus son poste. Qui assure cette fonction, avec quelles compétences ? » C VENTURINO-GABELLE informe que personne n'occupe le poste de DGS à ce jour</p> <p>L MICHEL demande à Madame le Maire si elle fait fonction de DGS</p> <p>C VENTURINO-GABELLE explique qu'elle est le maire, et qu'elle</p> |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Date de la convocation : 08/04/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Nombre de votants : 21

N° 2021-034

| | | |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | François VOLPI | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | Guilida CHAHVERDI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : M ARNAUD, S LEDESMA, G CHAHVERDI, Y GIACOMELLI, C ROSELLINI, C BADOUX~~

~~Pouvoirs donnés : C ROSELLINI à B LAURENT, Y GIACOMELLI à R ASTIER, G CHAHVERDI à C VENTURINO-
GABELLE, M ARNAUD à C VENTURINO-GABELLE~~

~~Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE~~

~~Votes POUR : 16~~

~~Votes CONTRE : 5 A APARICIO, C COURBARD, M JEAN, L MICHEL, M SARDOU~~

~~Abstentions :~~

OBJET

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET COMMUNE**

Vu l'information des conseillers municipaux lors de la réunion des finances et avec la notice explicative du conseil municipal,

Vu la lecture du budget par chapitres,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir OUI l'exposé de Madame le Maire,

- **DECIDE** de voter le Budget Primitif 2021 Budget Commune, M14, comme suit :

| | |
|--|-----------------------|
| Dépenses de fonctionnement votées | 4 224 780,72 € |
| Recettes de fonctionnement votées | 3 820 560,00 € |
| Résultat d'exploitation reporté (R0G2) | 404 220,72 € |
| Total des recettes de fonctionnement | 4 224 780,72 € |
| Dépenses d'Investissement votées | 792 522,86 € |
| Restes à réaliser Dépenses Investissement | 1 372 003,41 € |
| Solde d'exécution d'investissement reporté | 0,00 € |
| Total des dépenses d'investissement | 2 164 526,27 € |
| Recettes d'Investissement votées | 1 175 343,60 € |
| Restes à réaliser en recettes d'Invest. | 958 063,47 € |
| Solde d'exécution d'investissement reporté | 31 119,20 € |
| Total des recettes d'investissement | 2 164 526,27 € |
| Total Dépenses | 6 389 306,99 € |
| Total Recettes | 6 389 306,99 € |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Date de la convocation : 08/04/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Nombre de votants : 21

N° 2021-035

| | | |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | François VOLPI | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | Guilda CHAHVERDI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : M ARNAUD, S LEDESMA, G CHAHVERDI, Y GIACOMELLI, C ROSELLINI, C BADOUX

Pouvoirs donnés : C ROSELLINI à B LAURENT, Y GIACOMELLI à R ASTIER, G CHAHVERDI à C VENTURINO-
GABELLE, M ARNAUD à C VENTURINO-GABELLE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : 16

Votes CONTRE : 5 A APARICIO, C COURBARD, M JEAN, L MICHEL, M SARDOU

Abstentions :

OBJET

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET ANNEXE EAU**

Vu l'information des conseillers municipaux lors de la réunion des finances et avec la notice explicative du conseil municipal,

Vu la lecture du budget par chapitres,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir OUI l'exposé de Madame le Maire,

- **DECIDE** de voter le Budget Primitif 2021 Budget Eau M49, comme suit :

| | |
|--|-----------------------|
| Dépenses de fonctionnement votées | 583 547,81 € |
| Recettes de fonctionnement votées | 504 984,35 € |
| Résultat d'exploitation reporté (R002) | 176 563,46 € |
| Total des recettes de fonctionnement | 681 547,81 € |
| Dépenses d'Investissement votées | 232 993,64 € |
| Restes à réaliser Dépenses Investissement | 496 963,31 € |
| Solde d'exécution d'investissement reporté | |
| Total des dépenses d'investissement | 729 958,95 € |
| Recettes d'Investissement votées | 250 065,09 € |
| Restes à réaliser en recettes d'Invest. | 93 119,21 € |
| Solde d'exécution d'investissement reporté | 386 774,65 € |
| Total des recettes d'investissement | 729 958,95 € |
| Total Dépenses | 1 411 506,76 € |
| Total Recettes | 1 411 506,76 € |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Date de la convocation : 08/04/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Nombre de votants : 21

N° 2021-036

| | | |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | François VOLPI | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | Guilda CHAHVERDI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Gandice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : M ARNAUD, S LEDESMA, G CHAHVERDI, Y GIACOMELLI, C ROSELLINI, C BADOUX

Pouvoirs donnés : C ROSELLINI à B LAURENT, Y GIACOMELLI à R ASTIER, G CHAHVERDI à C VENTURINO-
GABELLE, M ARNAUD à C VENTURINO-GABELLE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : 16

Votes CONTRE : 5 A APARICIO, C COURBARD, M JEAN, L MICHEL, M SARDOU

Abstentions :

OBJET

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Vu l'information des conseillers municipaux lors de la réunion des finances et avec la notice explicative du conseil municipal,

Vu la lecture du budget par chapitres,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir OUI l'exposé de Madame le Maire,

- DECIDE de voter le Budget Primitif 2021 Budget Assainissement M49, comme suit :

| | |
|--|-----------------------|
| Dépenses de fonctionnement votées | 741 060,94 € |
| Recettes de fonctionnement votées | 563 663,25 € |
| Résultat d'exploitation reporté (R002) | 177 397,69 € |
| Total des recettes de fonctionnement | 741 060,94 € |
| Dépenses d'Investissement votées | 265 761,68 € |
| Restes à réaliser Dépenses Investissement | 14 612,50 € |
| Solde d'exécution d'investissement reporté | 56 326,13 € |
| Total des dépenses d'investissement | 336 700,31 € |
| Recettes d'Investissement votées | 336 700,31 € |
| Restes à réaliser en recettes d'invest. | 0,00 € |
| Solde d'exécution d'investissement reporté | 0,00 € |
| Total des recettes d'investissement | 336 700,31 € |
| Total Dépenses | 1 077 761,25 € |
| Total Recettes | 1 077 761,25 € |



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Date de la convocation : 08/04/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Nombre de votants : 21

N° 2021-037

| | | |
|--|---------------------------|------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | François VOLPI | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | Guilda CHAHVERDI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : M ARNAUD, S LEDESMA, G CHAHVERDI, Y GIACOMELLI, C ROSELLINI, C BADOUX

Pouvoirs donnés : C ROSELLINI à B LAURENT, Y GIACOMELLI à R ASTIER, G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à C VENTURINO-GABELLE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

OBJET

Fixation du taux des Deux taxes – Exercice 2021

La mise en œuvre concomitante de la réforme du financement des collectivités locales et de celle des impositions de production, entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale. Ces réformes rendent nécessaire une refonte de la présentation des états fiscaux 1259 de notification des bases prévisionnelles.

Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département.

Sur proposition de Madame le Maire et de la commission des Finances



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Date de la convocation : 08/04/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 17

Nombre de votants : 21

N° 2021-038

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | François VOLPI | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | Guilda CHAHVERDI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Gerinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : M ARNAUD, S LEDESMA, G CHAHVERDI, Y GIACOMELLI, C ROSELLINI, C BADOUX

Pouvoirs donnés : C ROSELLINI à B LAURENT, Y GIACOMELLI à R ASTIER, G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à C VENTURINO-GABELLE

Secrétaire de séance : S GOUDAL-ORIONE

Votes POUR : 18

Votes CONTRE :

Abstentions : 3 A APARICIO, C COURBARD, M SARDOU

OBJET

CREATION D'EMPLOI

Madame le Maire :

- Rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires de la Fonction publique territoriale, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant,
- Expose que les besoins de la Collectivité, dans l'intérêt général, nécessitent la création d'un emploi permanent de Directeur Général des Services
- Propose la création d'un emploi permanent à temps complet, comme précisé ci-dessous :

| <u>Date d'effet</u> | <u>Emploi</u> | <u>En référence au Grade statutaire</u> | <u>Catégorie hiérarchique</u> |
|--------------------------|--------------------------------|---|-----------------------------------|
| 1 ^{er} mai 2021 | Directeur Général des Services | Attaché | A |

- Tout en précisant : le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les Décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics

FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H29, les membres présents ont signé le registre,

| NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX | PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX | SIGNATURE |
|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| VENTURINO-GABELLE | Catherine |  |
| PETIT | Céline |  |
| VAURY | Alain |  |
| GOUDAL-ORIONE | Stéphanie |  |
| VOLPI | François |  |
| ORLOWSKI LEVEQUE | Wanda |  |
| ARNAUD | Michèle | Procuration donnée à VENTURINO-GABELLE |
| ASTIER | Raymonde |  |
| CUCCHI | Jacques |  |
| VIRGIL | Daniel |  |
| FABRE | Pierre |  |
| GARSON | Myrlam |  |
| GIACOMELLI | Yves | Procuration donnée à Raymonde ASTIER |
| LAURENT | Brigitte |  |
| ROSELLINI | Candice | Procuration donnée à Brigitte LAURENT |
| CHAHVERDI | Gulida | Procuration donnée à VENTURINO-GABELLE |
| APARICIO | André |  |
| COURBARD | Cécilia |  |
| JEAN | Maurice |  |
| MICHEL | Laurent |  |
| SARDOU | Magali |  |



MAIRIE
DE
BARJOLS
83670

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en séance ordinaire,

LE MARDI 8 JUIN 2021

A 18H30

A la salle des fêtes – 1 place du 8 mai 1945- 83670 BARJOLS

En cas d'empêchement, vous trouverez ci-joint un pouvoir.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Cathy VENTURINO-GABELLE



Ordre du jour :

SECRETARIAT GENERAL

- 1- Approbation du Procès verbal du conseil municipal du 12 avril 2021
- 2- Election du secrétaire de séance
- 3- Décisions prise par délégation en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - DC n°2021-009 : Mapa attribution marché de maintenance du parc informatique à VDI
 - DC n°2021-079 : Demande de subvention Conseil Départemental 83 réhabilitation divers bâtiments communaux
- 4- Désignation de nouveaux membres dans les commissions, suite aux démissions : commission des finances, commission éducation jeunesse, commission travaux aménagement salubrité publique déchets, commission sport association, commission développement culturel communication,

RESSOURCES HUMAINES

- 1- Autorisation de recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent de Directeur Général des services, après constat de l'infructuosité du recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent (Article 3-3, 2° de la Loi 84-53 du 26/01/84)



CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS

| | |
|---------------------------------------|--|
| Date | 12/04/2021 |
| Lieu | Salle des fêtes |
| Présents | Catherine VENTURINO-GABELLE, Pierre CANOVA , Céline PETIT, Alain VAURY, Michèle ARNAUD , Yves GIACOMELLI, Stéphanie GOUDAL-ORIONE, Bernard TREMELLAT, Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, François VOLPI, Candice ROSELLINI , Jacques CUCCHI, Raymonde ASTIER, Daniel VIRGIL, Brigitte LAURENT, Pierre FABRE, Myriam GARSON, Florian BERNE, André APARICIO, Magali SARDOU, Laurent MICHEL, Cécilia COURBARD, Maurice JEAN |
| Absents | Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Pierre CANOVA, Florian BERNE, Bernard TREMELLAT, Michèle ARNAUD |
| Procurations | C ROSELLINI à B LAURENT, Y GIACOMELLI à R ASTIER, M ARNAUD à C VENTURINO-GABELLE |
| Quorum | 17 en début de séance |
| Heure d'ouverture de la séance | 18h30 |
| Heure de clôture de la séance | 21h35 |
| Présidence | Mme Le Maire C VENTURINO-GABELLE |
| Secrétaire de séance | Pour l'opposition : Pour la majorité : S GOUDAL-ORIONE a été élue secrétaire. |
| Public | Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur |

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.
Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.



FINANCES

| Dossier n°1 : | Approbation et vote du budget de la commune 2021 |
|---------------|--|
| <i>Débat</i> | <p>C VENTURINO-GABELLE demande au conseil municipal s'il y a des questions ou commentaires à la lecture des chiffres</p> <p>A.APARICIO revient sur une demande réalisée pour avoir les chiffres</p> <p>C VENTURINO-GABELLE explique qu'aucune demande écrite n'a été faite au Maire comme cela doit être fait.</p> <p>A APARICIO, M JEAN, L MICHEL reviennent sur les chiffres des chapitres 012 et 011, sur la commission projetée à l'époque par l'ancienne municipalité pour l'indemnisation des commerçants et sur l'emprunt de 54 000€</p> <p>C VENTURINO-GABELLE explique :</p> <ul style="list-style-type: none">-Concernant le chapitre 012, cela est dû à la création de poste de chef de projet « Petite ville de Demain » financé par l'ANCT et la Banque des Territoires à hauteur de 25 à 75% et aux prévisionnels d'avancement des agents ainsi qu'à l'embauche d'un DGS. Pour être prudent la recette a été prévue à 25% seulement.-Concernant le 011, cela est lié au Covid avec une répartition des dépenses à 55 043€ pour les associations et de 85 000€ pour le CCAS-Concernant l'indemnisation des commerçants, nos prédécesseurs avaient évoqué la possibilité de créer une commission pour réfléchir sur une éventuelle indemnisation des commerçants. Aujourd'hui, nous avons acté la poursuite de l'exonération des droits de voiries pour le premier semestre 2021.-Concernant l'emprunt, au vu des comptes laissés en 2020 nous sommes dans l'obligation de recourir à un emprunt de 54000€ en investissement, l'emprunt contracté sera beaucoup moindre que ceux des années précédentes (environ 300 000€ par ans) <p>C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p> |
| <i>Vote</i> | <p>Pour : 16</p> <p>Contre :5 André APARICIO, Magali SARDOU, Laurent MICHEL, Cécilia COURBARD, Maurice JEAN</p> <p>Abstention :</p> |
| Dossier n°2 | Approbation et vote du budget de l'eau 2021 |
| <i>Débat</i> | <p>C VENTURINO-GABELLE demande au conseil municipal s'il y a des questions</p> <p>F VOLPI sort 20h37 et rentre 20h39</p> <p>M JEAN revient sur la baisse des ventes, les opérations « réseau » et les télé-relevés</p> <p>C VENTURINO-GABELLE explique que le budget reste prudent en recettes, qu'il n'existe pas d'opérations supplémentaires hormis celle en cours et que les télérelevés ne sont pas prévus</p> |



| | |
|--------------------|--|
| | <p>C VENTURINO-GABELLE explique que cela est un poste d'attaché (Cat A) sur un emploi permanent qui pourra être pourvu le cas échéant par un contractuel s'il existe un manque de fonctionnaire candidat compétent. C VENTURINO-GABELLE fait lecture de la délibération</p> |
| <i>Vote</i> | <p>Pour :16 Contre : Abstention :5 André APARICIO, Magali SARDOU, Laurent MICHEL, Cécilia COURBARD, Maurice JEAN</p> |
| Dossier n°2 | Création d'un poste de Chef de Projet « petite ville de demain »-contractuel 18 mois |
| <i>Débat</i> | <p>C VENTURINO-GABELLE explique que le chargé de projet sera embauché sur 18 mois au grade de rédacteur catégorie B. Au bout de 18 mois, ce contrat basculera sur la CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) conduite par la CCPV pour 3 ans. L'aide est de 45 000€ par an pour 6 ans. A APARICIO revient sur le manque d'information sur ce poste car n'ayant pas la convention Petite Ville de Demain.</p> |
| <i>Vote</i> | <p>Pour : 18 Contre : Abstention : 3 A APARICIO M SARDOU C COURBARD</p> |

PV arrêté le 12 avril 2021 à 21h29

Catherine VENTURINO-GABELLE

Stéphanie GOUDAL ORIONE

Le maire

Secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUN 2021**

Date de la convocation : 04/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 18

N° 2021-039

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | François VOLPI | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | Guilba CHAHVERDI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : M ARNAUD, S LEDESMA, G CHAHVERDI, Y GIACOMELLI, C ROSELLINI, C BADOUX, B LAURENT, C COURBARD

Pouvoirs donnés : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDEMSMA à C VENTURINO-GABELLE

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : à l'unanimité

Votes CONTRE :

Abstentions :

OBJET

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ENTRE LA
COMMUNE DE BARJOLS ET LA VERDIERE**

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- La commune de Barjols renouvelle la mise à disposition de Mme TARANZANO Elodie à la commune de la Verdrière pour assurer les missions de Secrétariat Général à compter du 15 mai 2021 au 30 juin 2021, 3 jours par semaine les lundis et mardis et jeudis, 21 heures hebdomadaires, soit 75% d'un temps partiel de droit à 80% (28h/s)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la dite convention

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 08/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 11/06/2021

Et de la publication le: 11/06/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUIIN 2021**

Date de la convocation : 04/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 18

N° 2021-040

| | | |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | François VOLPI | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | Guilida-CHAHVERDI |
| Michèle-ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien-LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves-GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice-ROSELLINI | Corinne-BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia-COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : M ARNAUD, S LEDESMA, G CHAHVERDI, Y GIACOMELLI, C ROSELLINI, C BADOUX, B LAURENT, C COURBARD

Pouvoirs donnés : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDEMSMA à C VENTURINO-GABELLE

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 16

Votes CONTRE :

Abstentions : 2 M JEAN, A APARICIO

OBJET

Création d'un emploi, au 1^{er} juillet 2021, de « chef de projet Petite Ville de Demain », pour mener à bien les projets liés à ce dispositif et en application de l'article 3-II de la Loi n° 84-53 du 26/01/1984

Madame le Maire expose :

- Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II
- Compte tenu que la Commune de BARJOLS a été retenue dans le dispositif contractuel gouvernemental « Petites Villes de Demain », signée le 6 mai 2021, avec pour objectif de s'engager dans une démarche de dynamisation de son territoire : revitalisation du centre-bourg, développement et animation du commerce de proximité, renforcement des mobilités douces, suivi des projets structurant (Réhabilitation des tanneries, rénovation énergétique des bâtiments, ...)
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien, tout au long du programme et à l'échelle communale, les projets qui s'inscrivent dans ce dispositif, à savoir :
 - Pilotage de la conception du projet du territoire et définition de sa programmation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUIN 2021**

Date de la convocation : 04/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 18

N° 2021-048

| | | |
|--|-----------------------------|------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Cécilia COURBARD

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 16

CONTRE :

Abstention : 2 A APARICIO L MICHEL

OBJET

**CREATION – COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE SUR LA
TRANSITION ECOLOGIQUE**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

La démocratie repose sur un système représentatif où les élus, issus de l'élection au suffrage universel, possèdent la légitimité politique et la responsabilité de la gestion publique. L'expression de cette démocratie représentative issue des urnes est limitée et peut avantageusement être enrichie par une participation active des différents acteurs de la Commune : habitants, représentants des mondes associatif, social et économique.

C'est pourquoi, dans sa volonté de faire vivre la démocratie à l'échelle de la Commune tout au long de son mandat, la nouvelle majorité municipale a proposé la création de commissions extra-municipales.

Face aux urgences écologiques et sociales, notre capacité à nous organiser collectivement est mise à l'épreuve. Ces enjeux nous imposent de questionner nos pratiques politiques et démocratiques, ces dernières ne semblant désormais plus être à la hauteur des changements annoncés pour les prochaines décennies. Le niveau local subit aujourd'hui directement les effets de ces changements ; il devient l'échelon fondamental d'autant qu'il constitue également un niveau d'action plus que pertinent pour enclencher cette dynamique.

L'inventivité est nécessaire pour penser et expérimenter de nouveaux dispositifs d'organisation et de décision collective, ainsi que d'arbitrage des projets susceptibles d'engendrer des impacts irréversibles sur les générations futures.

La proposition d'une commission extra-municipale a pour objectif d'ouvrir cette inventivité autour, non pas d'un modèle figé, mais d'une approche à décliner et réorganiser selon les configurations locales. Une commission extra-municipale n'est donc ni un comité de suivi des engagements de campagne, ni une instance d'opposition au conseil municipal disposant d'un droit de veto administratif car ce dernier est souverain dans son pouvoir d'administration. Il s'agit d'une instance ouverte à l'ensemble des acteurs de la Commune, qui leur permet de contribuer à la vie démocratique de la collectivité en s'interrogeant sur les projets municipaux.

Dans ce cadre, il semble important pour suivre l'ensemble des projets sur la commune d'avoir une commission qui réfléchisse, propose et soit la garante de la bonne continuité écologique et environnementale des opérations de la municipalité et d'autres donneurs d'ordre agissant sur le territoire communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création de la commission extra-municipale sur la transition écologique;

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à Barjols le 08/06/2021
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 09/06/2021
Et de la publication le 09/06/2021*

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Département du Var
Arrondissement de Brignoles

DECISION DU MAIRE

N° 2021-009

Réf : DG/ET

*En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)*

OBJET
**MAPA ATTRIBUTION MARCHÉ DE MAINTENANCE DU PARC
INFORMATIQUE : VDI**

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 du CGCT

CONSIDERANT les besoins de la commune et que le montant de la dépense justifie la conclusion d'un marché à procédure adaptée,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de maintenance du parc informatique est attribué à VDI domicilié Domaine de la Blaque- 83670 VARAGES pour un montant de 7 440 € TTC

Article 2 :

Les prestations se dérouleront selon les modalités et conditions du dossier de consultation des entreprises et selon les orientations définies par la commune de Barjols.

Fait à Barjols le 10/05/2021

Le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE



Envoyé en préfecture le 04/06/2021

Reçu en préfecture le 04/06/2021

Affiché le

ID : 063-218300127-20210510-DC_2021_009-AR.



Mairie de Barjols
Place Capitaine Vincens
83670 Barjols

Le 13/04/2021

MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE DE LA VILLE DE BARJOLS

VDI SARL – Domaine de la Blaque – 83670 Varages

SARL au capital de 20 000 € - RCS Draguignan – SIRET 80331650400015

La maintenance préventive consiste à effectuer un nettoyage de vos matériels, de mettre à jour les logiciels ou encore de vérifier la sécurité des données et logiciels contre les attaques extérieures, la mise à jour des postes et du serveur.

Vérification hebdomadaire du bon fonctionnement des sauvegardes sur serveur distant et disque dur externe.

Vérification mensuelle de l'état des disques de données du serveur, du Nas et de l'ensemble des postes. Dépoussiérage annuel des postes du domaine.

C'est le technicien, Monsieur Plouvier, qui est chargé de la maintenance préventive interne. Il s'agit pour lui de mettre en place un calendrier préventif.

ARTICLE 5 : LA MAINTENANCE CORRECTIVE

Pour la maintenance corrective, le technicien intervient en premier lieu pour déterminer la nature et la difficulté des réparations.

En fonction de ses compétences et de l'urgence le technicien gère en interne la réparation en intervenant rapidement et efficacement sur les dispositifs. En cas de problème, le client est prioritaire sur le délai d'intervention. Le but premier étant la réduction du temps d'immobilisation des appareils. Dans la mesure du possible, un matériel de remplacement est prévu.

ARTICLE 6 : LA MAINTENANCE EVOLUTIVE

Sans changer la fonctionnalité du logiciel concerné, le technicien vérifie et met à jour l'application sur des versions plus récentes des logiciels de base.

ARTICLE 7 : EXECUTION DE LA PRESTATION

Les interventions du Prestataire auront lieu entre 6h et 22h, dans un délai de 6 heures maximum après la demande du client.

Le Prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1. Le Client pourra être amené à produire tous les éléments nécessaires (mot de passe, contacts fournisseurs externe) à la bonne conduite de la tâche.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client déclare avoir pris connaissance du cahier des charges et s'engage à respecter les conditions normales d'utilisation du matériel et à appliquer strictement toutes les instructions données par le Prestataire.

Le Client tiendra à la disposition du Prestataire toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat.

ARTICLE 9 : OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

Le Prestataire considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITES

Le Prestataire sera déchargé de toute responsabilité en cas d'inobservation par le Client d'une des clauses du présent contrat.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du matériel.

CWG AP

Département du Var
Arrondissement de Brignoles

Commune de Barjols

DECISION DU MAIRE

N° 2021-0010

Réf : DG/ET

*En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération du Conseil Municipal N° 2020-089 du 27 Août 2020)*

OBJET

**Demande de subvention auprès Conseil Départemental 83
REHABILITATION DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Maire de la commune de Barjols,

VU l'article L2122-22 du CGCT

CONSIDERANT que dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement de réhabilitation, la commune souhaite à la fois mettre en valeur visuellement et aux normes certains bâtiments communaux : l'Hôtel de ville, les écoles et le gymnase. Il conviendra de réaliser en parallèle un audit énergétique conformément au cahier des charges de l'ADEME.

DECIDE

Article 1 : DE SOLLICITER une aide financière auprès du Conseil Départementale 83 au titre de l'année 2020 pour la réhabilitation des bâtiments communaux selon le plan de financement ci-dessous :

| Montant TTC | Montant HT | Conseil Départemental | Autofinancement |
|-------------|------------|-----------------------|-----------------|
| 198 000 € | 165 000 € | 120 000 € | 78 000 € |

Fait à Barjols le 28/05/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUN 2021**

Date de la convocation : 04/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 18

N° 2021-042

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | François VOLPI | Céline PETIT |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | Guilda CHAHVERDI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : M ARNAUD, S LEDESMA, G CHAHVERDI, Y GIACOMELLI, C ROSELLINI, C BADOUX, B LAURENT, C COURBARD~~

~~Pouvoirs donnés : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDEMSMA à C VENTURINO-GABELLE~~

~~Secrétaire de séance : C PETIT~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~Votes CONTRE :~~

~~Abstentions :~~

OBJET

Remboursement des mises à disposition inter budgets de la Commune

Madame le Maire:

- Informe qu'afin de mutualiser les moyens humains entre le budget général de la Commune et les budgets annexes des services de l'Eau et de l'assainissement, et ainsi permettre une économie de moyens, des agents rémunérés sur l'un de ces budgets interviennent et assurent leurs missions pour l'un ou/et l'autre des budgets comme suit, pour le 1^{er} semestre 2021, et qui pourra évoluer en fonction de l'affectation des agents concernés :

Agents du budget de l'Eau:

-Un agent mis à disposition 40% de son temps de travail mis à disposition du budget annexe de l'assainissement : entretien et réparation des réseaux d'assainissement.

-Un 2^{ème} agent : 15% de son temps de travail sont mis à disposition du budget annexe de l'assainissement : entretien et réparation des réseaux d'assainissement.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUN 2021**

Date de la convocation : 04/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 18

N° 2021-043

| | | |
|--|---|---------------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Cécilia COURBARD

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : à l'unanimité

CONTRE :

Abstention :

OBJET

**CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT
PRESTATION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
CAUE**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la convention avec le CAUE du Var.

Institué par la « loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 », le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il donne au public et aux autorités compétentes des avis et des conseils qui ont une valeur consultative

La commune a sollicité le CAUE pour mettre en place une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'être accompagnée pour les phases de définition de programme, insertion urbaine et montage opérationnel.

Prévue pour une durée de neuf mois, le CAUE mettra en place des ateliers participatifs citoyen, un projet de cahier des charges d'AMO, accompagnera la commune aux cotés de l'AMO choisi jusqu'aux phases d'autorisation de construire en tant que mission d'expert associé.

Le coût de cette prestation est de 4 050€ TTC pour l'ensemble de la mission.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer en ces termes la convention au nom de la commune;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 09/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 09/06/2021

Et de la publication le 09/06/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUIN 2021**

Date de la convocation : 04/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 18

N° 2021-044

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Cécilia COURBARD~~

~~Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE~~

~~Secrétaire de séance : C PETIT~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~CONTRE :~~

~~Abstention :~~

OBJET

**AVENANT A LA PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE
« TOTAL QUADRAN »**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de l'avenant.

En date du 04 mars 2019, la commune a consenti à la société TOTAL QUADRAN une promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes pour l'étude de mise en place d'un parc photovoltaïque.

A l'époque de la signature, aucune contre partie n'avait été exigée de la part de la commune en échange de la servitude indiquée dans le bail.

Lors d'une entrevue avec TOTAL QUADRAN, il a été proposé les points suivants pouvant faire l'objet d'un avenant :

Modification du Préambule :

Il est supprimé la mention suivante : « Les Parties sont entendus que la réalisation de ce Projet, objet des présentes, était intimement liée à la réalisation d'un autre projet portant sur la réhabilitation de la toiture du gymnase de Barjols, appartenant au Promettant et faisant l'objet d'une autre promesse de bail ».

Modification de l'article 5 « Présence du Bénéficiaire sur le Terrain durant la Promesse » :

Il est ajouté la mention suivante : « La présence du Bénéficiaire est consentie en contrepartie d'une Indemnité d'immobilisation pour un montant global et forfaitaire de VINGT CINQ MILLE EUROS HORS TAXE (25 000€ H.T) pour toute la durée de la Promesse.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUN 2021**

Date de la convocation : 04/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 18

N° 2021-045

| | | |
|--|-----------------------------|------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilida CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilida CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Cécilia COURBARD

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 15

CONTRE : 2 A APARICIO M SARDOU

Abstention : 1 L MICHEL

OBJET

**CONVENTION –MODIFICATION DU PLU
CABINET BEGEAT**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la convention.

Sur divers points du PLU réalisé en 2019, des modifications se sont révélées nécessaires afin de corriger certaines approximations. De plus, certaines lignes directrices ne sont plus d'actualités dans le cadre du projet municipal.

La mission confiée au bureau d'études d'urbanisme et d'environnement *BEGEAT* a pour objectif de mener une procédure de modification de droit commun du PLU, en application de l'article L153-41 et suivant, du code de l'urbanisme.

Cette procédure n'entraînera pas de modification des orientations générales du PADD du PLU approuvé, lequel sera respecté, et n'étendra pas le périmètre de l'enveloppe urbaine globale.

La procédure de modification de droit commun aura pour objet de :

- D'étudier les conditions permettant de redéfinir ou de supprimer plusieurs zones à urbaniser (AU)
- Compléter, réduire ou supprimer des emplacements réservés (ER)
- Effectuer des adaptations, corrections, ou compléments d'ordre règlementaires
- Compléter et corriger les Prescriptions Graphiques Règlementaires

Le coût de l'ensemble de la prestation est de 12 350€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer dans ces termes la convention au nom de la commune;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 08/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 09/06/2021

Et de la publication le 09/06/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Barjols. The stamp contains the text 'MAIRIE de BARJOLS' at the top and 'LE CONSEIL MUNICIPAL' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Catherine Venturino-Gabelle'.

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUN 2021**

Date de la convocation : 04/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 18

N° 2021-046

| | | |
|--|---|---------------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilba CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilba CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Cécilia COURBARD

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : à l'unanimité

CONTRE :

Abstention :

OBJET

**CONVENTION –ASSOCIATION SYNDICALE DES ARROSANTS
(ASA) DES ECREVISSES**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la convention.

La convention porte sur la tenue de la comptabilité de l'ASA des écrevisses. Afin de dématérialiser les échanges entre l'ASA et la DGFIP, il est convenu que les comptes de l'ASA transiteront désormais par le service comptabilité de la mairie. L'ensemble des pièces comptables seront enregistrées dans la système informatique et transmis au trésor public sous forme dématérialisée.

La personne en charge de la comptabilité sera rémunérée en heures supplémentaires et le montant de l'indemnité fera l'objet de l'émission d'un titre de recette émis à l'encontre de l'ASA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer dans ces termes la convention au nom de la commune;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 08/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 09/06/2021

Et de la publication le 09/06/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte ou dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUIN 2021**

Date de la convocation : 04/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 18

N° 2021-047

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Cécilia COURBARD~~

~~Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE~~

~~Secrétaire de séance : C PETIT~~

~~Votes POUR : 16~~

~~CONTRE :~~

~~Abstention : 2 A APARICIO L MICHEL~~

OBJET

**CONVENTION – MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN
COMMUNAL POUR L'INSTALLATION D'UN JARDIN PARTAGE
– OFFICE DE LA CULTURE PROVENCE VERDON**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la convention.

La convention porte sur la mise à disposition d'un terrain communal à des fins de l'installation d'un jardin partagé.

La commune de Barjols met à disposition de l'Association « Office de la culture Provence Verdon » les parcelles de terre identifiées en Section 12 B 472 et 12 B 473.

Les membres de l'Association ont en commun le projet de jardiner et d'entretenir la parcelle de terrain qui lui est remise.

Le jardin partagé a pour objectif de créer du lien social, d'avoir une autre approche de l'économique (en favorisant le plaisir de créer, produire, goûter et partager le fruit de ses efforts, pour soi et ses proches, quelles que soient ses ressources monétaires par exemple) et de respecter l'environnement.

La mise à disposition du terrain par la commune est consentie à titre gracieux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer dans ces termes la convention au nom de la commune;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 08/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 09/06/2021

Et de la publication le 09/06/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE


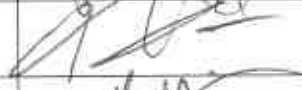

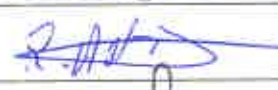

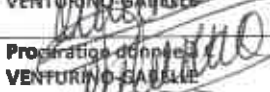
La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30

Folio n°
MAIRIE DE BARJOLS

FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JUIN 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H53, les membres présents ont signé le registre,

| NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX | PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX | SIGNATURE |
|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| VENTURINO-GABELLE | Catherine |  |
| PETIT | Céline |  |
| VAURY | Alain |  |
| GOUDAL-ORIONE | Stéphanie |  |
| VOLPI | François |  |
| ORLOWSKI LEVEQUE | Wanda |  |
| ARNAUD | Michèle | Procurator donné à M GARSON  |
| ASTIER | Raymonde |  |
| CUCCHI | Jacques |  |
| VIRGIL | Daniel |  |
| FABRE | Pierre |  |
| GARSON | Myrlam |  |
| CHAHVERDI | Gulida | Procurator donné à VENTURINO-GABELLE  |
| LEDESMA | Sébastien | Procurator donné à VENTURINO-GABELLE  |
| APARICIO | André |  |
| JEAN | Maurice |  |
| MICHEL | Laurent |  |
| SARDOU | Magali |  |



MAIRIE
DE
BARJOLS
83670

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en séance ordinaire,

LE LUNDI 28 JUIN 2021

A 18H30

A la salle des fêtes – 1 place du 8 mai 1945- 83670 BARJOLS

En cas d'empêchement, vous trouverez ci-joint un pouvoir.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire, Cathy VENTURINO-GABELLE

Ordre du jour :

SECRETARIAT GENERAL

- 1- Approbation du Procès verbal du conseil municipal du 8 Juin 2021
- 2- Election du secrétaire de séance
- 3- Modification du règlement intérieur du conseil municipal

RESSOURCES HUMAINES

- 1- Création d'un poste de Directeur des Collectivités
- 2- Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

ASSOCIATIONS

- 1- Convention de mise à disposition précaire du local CCFF et espace extérieur dit « ancien camping » - Association Dragon
- 2- Convention de mise à disposition précaire de la salle du premier étage du Castellias – Association Li Tripeto
- 3- Convention de mise à disposition précaire de la salle du premier étage de la maison Fabre – Association AMES
- 4- Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés – SPA et Association Chatdogs

CONVENTIONS

- 1- Convention pour révision à objet unique du PLU pour le parc solaire Total Quadran – BEGEAT

FONCIER

- 1- Acquisition - Délaisse route de Tavernes, Parcelle : 0907 – Conseil Départemental
- 2- Acquisition - Parcelle : 1257, 1259, 0049 - Route de Tavernes – Conseil Départemental

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- 1- Création d'une commission extra-municipale pour le projet de la Rouguière
- 2- Création d'une commission extra-municipale pour le projet des Tanneries



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUN 2021**

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 14

Nombre de votants : 19

N° 2021-048

| | | |
|--|---|---------------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, François VOLPI, Raymonde ASTIER,~~

~~Pouvoirs : Michèle ARNAUD à Myriam GARSON, Yves GIACOMELLI à Pierre FABRE, Candice ROSELLINI à Daniel VIRGIL, Sébastien LEDESMA à Catherine VENTURINO-GABELLE, Guilda CHAHVERDI à Catherine VENTURINO-GABELLE~~

~~Secrétaire de séance : C PETIT~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~CONTRE :~~

~~Abstention :~~

OBJET

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Mme Le Maire, expose que par délibération en date du 22 août 2020, le Conseil Municipal a adopté son règlement intérieur lequel est actuellement composé de 34 articles.

Considérant :

- que le règlement intérieur du Conseil Municipal ne comporte actuellement aucune disposition spécifique ayant trait à l'intervention de personnes extérieures et/ou experts au conseil,

Vu :

- la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, - les articles L 2121-8 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

- l'article 33 du règlement intérieur qui précise que des modifications peuvent être apportées à tout moment, à la demande et sur proposition du Maire ou de la moitié des membres en exercice de l'assemblée délibérante,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de compléter le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération en date du 20 août 2020 en intégrant un nouvel article 19 bis au chapitre quatre « Débats et votes des délibérations » - d'arrêter comme suit la rédaction de cet article portant dispositions spécifiques ayant trait à l'intervention des personnes extérieures : « Article 19 bis » - Intervention de personnes extérieures au conseil.

Article 19 (bis) : Intervention de personnes extérieures au conseil

Le maire peut faire assister aux séances, en tant que de besoin, tout membre du personnel municipal ou toute personne qualifiée. Ils ne prennent la parole que sur invitation expresse du maire et occupent les places qui leur sont réservées.

Il est alors admis que des personnes qualifiées extérieures à l'assemblée délibérante puissent intervenir pour compléter l'information des membres de l'assemblée sur des délibérations qui leur sont soumises. Mais cela se fera en dehors de la séance et des débats du conseil : soit avant son ouverture soit en suspendant la séance pendant son déroulé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

• **DECIDE** :

- d'introduire l'article visé ci-dessus dans le règlement intérieur du conseil municipal;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 28/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 01/07/2021

Et de la publication le 01/07/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUN 2021**

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents :14

Nombre de votants :19

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilida CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilida CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, François VOLPI, Raymonde ASTIER,

Pouvoirs : Michèle ARNAUD à Myriam GARSON, Yves GIACOMELLI à Pierre FABRE, Candice ROSELLINI à Daniel VIRGIL, Sébastien LEDESMA à Catherine VENTURINO-GABELLE, Guilida CHAHVERDI à Catherine VENTURINO-GABELLE

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 15

CONTRE : 1 A APARICIO

Abstention : 3 C. COURBARD, M SARDOU, M JEAN

OBJET

**CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE DIRECTEUR DES
COLLECTIVITES**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-038

Madame le Maire:

- Rappelle aux membres du Conseil municipal que, conformément à l'article 3-3,2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, un emploi permanent, relevant d'une des 3 catégories hiérarchiques A, B et C, peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun Fonctionnaire n'ait pu être recruté

Ainsi, propose la création d'un poste de directeur des collectivités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste de Directeur des collectivités en catégorie A, à compter d'Août 2021, dans le cadre d'emplois des attachés, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

Le cas échéant : Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Ou sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- 3-3 3° Pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois;
- 3-3 3°bis Pour les emplois des communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1000 habitants, pendant une période de 3 ans suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leurs conseil municipal suivant cette création, pour tous les emplois
- 3-3 4° Pour les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;
- 3-3 5° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Le cas échéant : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade de d'attaché territorial, (d'échelon 8-10).

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Article 4 : exécution.

Madame le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à Barjols le 28/06/2021
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 01/07/2021
Et de la publication le: 01/07/2021*

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUI 2021**

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 20

N° 2021-050

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Raymonde ASTIER

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE, Y GIACOMELLI à P FABRE, C ROSELLINI à D VIRGIL

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : à l'unanimité

CONTRE :

Abstention :

OBJET

**INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

VU le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires

VU la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial

VU la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial

Mme le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Mme le Maire précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non. La gratification se basera sur les textes définissant le taux de gratification minimum.

Mme le Maire propose au conseil municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la collectivité.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

● **DECIDE** :

- d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;
- d'autoriser le maire à signer les conventions à intervenir ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 28/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 01/07/2021

Et de la publication le 01/07/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIIN 2021**

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants :20

N° 2021-051

| | | |
|--|-----------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Raymonde ASTIER

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE, Y GIACOMELLI à P FABRE, C ROSELLINI à D VIRGIL

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : à l'unanimité

CONTRE :

Abstention :

OBJET

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAL
ASSOCIATION DRAGONS DES FONTAINES**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

L'Association Les Dragons des Fontaines désire occuper, à titre précaire et révoable, l'espace extérieur dit « ancien camping » jouxtant le bâtiment de la piscine municipale et le local du CCFF pour le stockage du matériel de l'association.

Ceux-ci seront uniquement destinés à l'activité sportive « tir à l'arc » objet de l'association Les Dragons des Fontaines. Aucun membre extérieur à celle-ci ou non-invité ne pourra prétendre à une quelconque utilisation des lieux.

La convention d'occupation précaire serait conclue pour une durée d'un an.

La présente convention serait consentie à titre gratuit.

L'association Les Dragons des Fontaines ne pourra occuper les lieux que durant les jours et heures ci-après : les samedis de 9h30 à 18h00 ; les dimanches de 9h30 à 18h00 ; les mercredis de 13h00 à 18h00 ; ainsi que pendant les vacances scolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la dite convention avec l'association dans les termes exposés ci-dessus ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 28/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 01/07/2021

Et de la publication le 01/07/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUNE 2021**

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 20

N° 2021-052

| | | |
|--|---|---------------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Raymonde ASTIER~~

~~Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE, Y GIACOMELLI à P FABRE, C ROSELLINI à D VIRGIL~~

~~Secrétaire de séance : C PETIT~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~CONTRE :~~

~~Abstention :~~

OBJET

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAL
ASSOCIATION LI TRIPETO**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

La commune mettrait à disposition de l'Association LI TRIPETO, à titre précaire et révocable, la salle du 1^{er} étage du Castellans, 10 allée Anatole France 83670 BARJOLS

Ceux-ci seront uniquement destinés à l'activité artistique objet de l'association LI TRIPETO. Aucun membre extérieur à celle-ci ou non-invité ne pourra prétendre à une quelconque utilisation des lieux.

La présente convention d'occupation précaire serait conclue pour une durée d'un an.

La présente convention serait consentie à titre gratuit.

L'association LI TRIPETO ne pourra occuper la salle que durant les jours et heures ci-après :

Samedi toute la journée

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la dite convention avec l'association dans les termes exposés ci-dessus ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 28/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 01/07/2021

Et de la publication le 01/07/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2021**

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 20

N° 2021-053

| | | |
|--|-----------------------------|------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Raymonde ASTIER

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE, Y GIACOMELLI à P FABRE, C ROSELLINI à D VIRGIL

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : à l'unanimité

CONTRE :

Abstention :

OBJET

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAL
ASSOCIATION MEDICALE DE L'EAU SALEE - AMES**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

La commune mettrait à disposition de l'Association AMES, à titre précaire et révocable, la salle du 1^{er} étage de la maison Fabre, annexe de l'hôtel de ville, située place Capitaine Vincens.

Ceux-ci seront uniquement destinés aux réunions de l'association AMES.

La présente convention d'occupation précaire serait conclue pour une durée d'un an.

La présente convention est consentie à titre gratuit.

L'association AMES occupera la salle librement en réservant à l'avance auprès du service population.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la dite convention avec l'association dans les termes exposés ci-dessus ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 28/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 01/07/2021

Et de la publication le 01/07/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIIN 2021**

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 20

N° 2021-054

| | | |
|--|------------------------------------|---------------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Raymonde ASTIER

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE, Y GIACOMELLI à P FABRE, C ROSELLINI à D VIRGIL

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : à l'unanimité

CONTRE :

Abstention :

OBJET

CONVENTION RELATIVE A LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION, ET LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIES

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-024

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

La Commune de BARJOLS faisant de la capture, de l'identification et de la stérilisation des chats errants, sans propriétaire ni détenteur, un élément de sa politique en matière de protection animale, et la SPA un élément important de son projet associatif, les parties se sont rapprochées afin de définir les conditions de la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants.

Cette action constitue, en effet, un des leviers les plus efficaces en vue de contribuer au bien-être animal et de limiter la prolifération féline, contrairement à l'éradication. De nombreuses études scientifiques prouvent que la capture en vue d'une stérilisation et d'un relâché sur le lieu de vie est la seule solution sur le long terme. En effet, l'éradication ne peut solutionner que temporairement ce problème et pose des questions éthiques. De plus, la stérilisation fait cesser les nuisances sonores et olfactives ainsi que les rixes nocturnes.

Prenant en considération l'intérêt public lié à l'hygiène et à la sécurité, et au regard de ses pouvoirs de police tels que prévu par le code rural en matière de divagation et de

prolifération animale, la Commune de BARJOLS décide de soutenir une action déterminée visant à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants, au sens de l'article L 211-27 du CRPM, sur son territoire.

En conséquence, la Commune de BARJOLS est disposée à apporter une aide en 2021 en faveur de l'association La SPA destinée à financer une action déterminée visant à la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur son territoire.

Cette action est proposée, conçue et réalisée sous l'entière responsabilité de La SPA, en collaboration avec l'association CHATS/DOGS qui assure sa mise en œuvre sur le territoire de la Commune de BARJOLS

La Commune de BARJOLS décide d'attribuer une subvention de 400,00 euros à La SPA pour atteindre ses objectifs, à savoir : une action déterminée visant à la capture, à la stérilisation et à l'identification de 08 chats errants, au sens de l'article L 211-27 du CRPM, sur son territoire dans le cadre du projet correspondant proposé, conçu et réalisé sous l'entière responsabilité de La SPA.

Les obligations de la SPA et de l'association CHATS/DOGS sont décrites dans la convention jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire

- à signer la dite convention avec l'association dans les termes exposés ci-dessus ;
- à engager la somme déterminée ci-dessus prévue au budget

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 28/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 01/07/2021

Et de la publication le 01/07/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE

The image shows the official seal of the Municipality of Barjols, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE BARJOLS' and '83100 BARJOLS'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIIN 2021**

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 20

N° 2021-055

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Raymonde ASTIER

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE, Y GIACOMELLI à P FABRE, C ROSELLINI à D VIRGIL

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : à l'unanimité

CONTRE :

Abstention :

OBJET

REVISION A OBJET UNIQUE N°1 DU PLU

Madame le Maire expose :

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le **02 octobre 2019**.

Le Plan local d'urbanisme a été modifié le **26 février 2020**.

La municipalité et la société TOTAL QUADRAN échangent depuis plusieurs années sur un projet de centrale photovoltaïque au sol, sur du foncier communal, au lieu-dit Les Quatre Fermes.

Ce projet a fait l'objet d'études d'environnementales et paysagères menées depuis 2019 par le porteur de projet, qui ont permis de définir l'implantation et la superficie (environ 5 ha) de la centrale.

L'emprise du projet (parcelle communale cadastrée 12K116) se trouve dans le PLU actuel en zone naturelle (N). Ce classement ne permet pas de réaliser l'implantation d'un parc solaire.

Parmi les objectifs fixés par le PLU approuvé en octobre 2019, l'objectif 3.8 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables « *encadrer la valorisation des ressources naturelles* » précise :

« - la commune est favorable à la production d'énergie solaire.

- Les projets de parcs solaires devront être implantés hors des secteurs propices au développement de l'agriculture ».

Le site retenu pour le projet n'entre pas en concurrence avec les espaces agricoles ou à potentiel agricole.

Actuellement le PLU approuvé n'autorise pas la création d'un zonage spécifique et adapté à la production d'énergie solaire sur le site retenu par la commune. Il est donc indispensable d'identifier le site par un zonage adapté et de le réglementer. Le PLU doit donc évoluer.

Dans la mesure où il s'agit uniquement de réduire une zone naturelle et forestière, en créant un secteur spécifique pour le projet de parc solaire, sans porter atteinte aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et conformément à l'article L 153-34 du code de l'urbanisme, la procédure à engager est dite « *révision à objet unique* ».

Madame le Maire propose en conséquence d'engager, conformément à l'article L 153-34 du code de l'urbanisme, la révision à objet unique n°1 du PLU dont le seul objectif est la création d'un secteur de la zone N et de le réglementer pour autoriser l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le projet de révision à objet unique n°1 sera soumis à l'Autorité Environnementale afin qu'elle détermine son éligibilité à évaluation environnementale. Il fera l'objet d'un examen conjoint des Personnes Publiques Associées après son arrêt par le Conseil Municipal, ainsi que d'une saisine de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une révision à objet unique du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le code l'urbanisme et notamment l'article L 153-34 relatif à la procédure de révision à objet unique du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme qui disposent entre autre que toute révision de Plan Local d'Urbanisme doit faire l'objet durant toute la durée du projet d'une concertation des habitants, des associations locales et autres personnes concernées ;

Le conseil municipal décide :

- de prescrire la révision à objet unique n°1 du PLU en vigueur dans le respect de l'objectif énoncé ci-dessus ;
- de définir les modalités de concertation suivantes :
 - la mise en place d'un livre blanc accessible au public en mairie,
 - des informations publiées dans les bulletins municipaux et sur le site internet
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents et à engager toutes études nécessaires à la révision à objet unique n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- que seront associés à la révision à objet unique n°1 du PLU, conformément aux dispositions de l'article L 132-7 et suivants du code de l'urbanisme, l'Etat, la Région, le Département, la communauté de communes, le syndicat mixte en charge du SCOT de la Provence Verte Verdon, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers, la chambre d'agriculture, l'institut national des appellations d'origine (INAO), le centre national de la propriété forestière (CNPFF),
- que seront consultées à leur demande, les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, les associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L141-1 du code de l'environnement; les communes limitrophes.
- Dit que la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées suivantes :
 - au Préfet du Var
 - au Président du Conseil Régional PACA
 - au Président du Conseil Départemental du Var
 - au Président de la Communauté de Communes Provence Verdon
 - au Président du Syndicat Mixte de la Provence Verte Verdon
 - au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
 - au Président de la Chambre des Métiers du Var
 - au Président de la Chambre d'Agriculture du Var
 - au Centre National de la Propriété Forestière
 - à l'Institut des Appellations d'Origine Contrôlée
 - aux Maires des communes limitrophes

Conformément aux dispositions des articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie durant un mois
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 28/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 01/07/2021

Et de la publication le 01/07/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2021**

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 20

N° 2021-056

| | | |
|--|---|---------------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilida CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilida CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Raymonde ASTIER~~

~~Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE, Y GIACOMELLI à P FABRE, C ROSELLINI à D VIRGIL~~

~~Secrétaire de séance : C PETIT~~

~~Votes POUR : à l'unanimité~~

~~CONTRE :~~

~~Abstention :~~

OBJET

ACQUISITION DE LA PARCELLE 0907

Vu l'article L13-119 et 10 CGCT, art.2 arrêté du 5 décembre 2016

Vu la circulaire du 18 septembre 2017 sur le rehaussement des seuils de consultation de France Domaine

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

La municipalité souhaite acquérir en vue de réserve foncière la parcelle 0907 – délaissé route de Tavernes appartenant au Département pour la somme de 500€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle 0907 pour un montant de 500€
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte correspondant
- ACCEPTE l'engagement de la dépense prévue

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à Barjols le 29/06/2021
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 01/07/2021
Et de la publication le 01/07/2021*

Le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIIN 2021**

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 20

N° 2021-057

| | | |
|--|---|---------------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Raymonde ASTIER~~

~~Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE, Y GIACOMELLI à P FABRE, C ROSELLINI à D VIRGIL~~

~~Secrétaire de séance : C PETIT~~

~~Votes POUR : 16~~

~~CONTRE : 1 M JEAN~~

~~Abstention : 3 A APARICIO, M SARDOU, L MICHEL~~

OBJET

ACQUISITION DES PARCELLES 1257, 1259, 0049

Vu l'article L13-119 et 10 CGCT, art.2 arrêté du 5 décembre 2016

Vu la circulaire du 18 septembre 2017 sur le rehaussement des seuils de consultation de France Domaine

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

La municipalité souhaite acquérir en vue de réserves foncières les parcelles 1257, 1259, 0049 –route de Tavernes appartenant au Département pour la somme de 14 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle 1257, 1259, 0049 pour un montant de 14 000€
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte correspondant
- ACCEPTE l'engagement de la dépense prévue

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à Barjols le 28/06/2021
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 01/07/2021
Et de la publication le 01/07/2021*

Le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIIN 2021**

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 20

N° 2021-058

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETT | Guilda CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL-ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Gerianne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

~~Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilda CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Raymonde ASTIER~~

~~Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE, Y GIACOMELLI à P FABRE, C ROSELLINI à D VIRGIL~~

~~Secrétaire de séance : C PETT~~

~~Votes POUR : 15~~

~~CONTRE :~~

~~Abstention : 5 A APARICIO, L MICHEL, M JEAN, C COURBARD, M SARDOU~~

OBJET

**CREATION- COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE SUR LE
PROJET DE LA PLACE DE LA ROUGUIERE**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

La démocratie repose sur un système représentatif où les élus, issus de l'élection au suffrage universel, possèdent la légitimité politique et la responsabilité de la gestion publique. L'expression de cette démocratie représentative issue des urnes est limitée et peut avantageusement être enrichie par une participation active des différents acteurs de la Commune : habitants, représentants des mondes associatif, social et économique.

C'est pourquoi, dans sa volonté de faire vivre la démocratie à l'échelle de la Commune tout au long de son mandat, la nouvelle majorité municipale a proposé la création de commissions extra-municipales.

Face aux urgences écologiques et sociales, notre capacité à nous organiser collectivement est mise à l'épreuve. Ces enjeux nous imposent de questionner nos pratiques politiques et démocratiques, ces dernières ne semblant désormais plus être à la hauteur des changements annoncés pour les prochaines décennies. Le niveau local subit aujourd'hui directement les effets de ces changements ; il devient l'échelon fondamental d'autant qu'il constitue également un niveau d'action plus que pertinent pour enclencher cette dynamique.

L'inventivité est nécessaire pour penser et expérimenter de nouveaux dispositifs d'organisation et de décision collective, ainsi que d'arbitrage des projets susceptibles d'engendrer des impacts irréversibles sur les générations futures.

La proposition d'une commission extra-municipale a pour objectif d'ouvrir cette inventivité autour, non pas d'un modèle figé, mais d'une approche à décliner et réorganiser selon les configurations locales. Une commission extra-municipale n'est donc ni un comité de suivi des engagements de campagne, ni une instance d'opposition au conseil municipal disposant d'un droit de veto administratif car ce dernier est souverain dans son pouvoir d'administration. Il s'agit d'une instance ouverte à l'ensemble des acteurs de la Commune, qui leur permet de contribuer à la vie démocratique de la collectivité en s'interrogeant sur les projets municipaux.

Dans ce cadre, il semble important pour suivre l'ensemble du projet de requalification de la place de la Rouguière de créer une commission extra-municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création de la commission extra-municipale sur le projet de la place de la Rouguière ;

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à Barjols le 28/06/2021
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 01/07/2021
Et de la publication le 01/07/2021*

Le Maire
Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2021**

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de conseillers : 23

Présents : 15

Nombre de votants : 20

N° 2021-059

| | | |
|--|-----------------------------|------------------------------|
| Catherine VENTURINO - GABELLE | Céline PETIT | Guilida CHAHVERDI |
| Alain VAURY | Stéphanie GOUDAL- ORIONE | François VOLPI |
| Michèle ARNAUD | Raymonde ASTIER | Sébastien LEDESMA |
| Jacques CUCCHI | Pierre FABRE | Myriam GARSON |
| Yves GIACOMELLI | Brigitte LAURENT | Wanda ORLOWSKI LEVEQUE |
| Candice ROSELLINI | Corinne BADOUX | Daniel VIRGIL |
| André APARICIO | Cécilia COURBARD | Maurice JEAN |
| Laurent MICHEL | Magali SARDOU | |

Absents excusés : Candice ROSELLINI, Yves GIACOMELLI, Guilida CHAHVERDI, Sébastien LEDESMA, Corinne BADOUX, Michèle ARNAUD, Brigitte LAURENT, Raymonde ASTIER

Pouvoirs : G CHAHVERDI à C VENTURINO-GABELLE, M ARNAUD à M GARSON, S LEDESMA à C VENTURINO-GABELLE, Y GIACOMELLI à P FABRE, C ROSELLINI à D VIRGIL

Secrétaire de séance : C PETIT

Votes POUR : 15

CONTRE :

Abstention : 5 A APARICIO, L MICHEL, M JEAN, C COURBARD, M SARDOU

OBJET

**CREATION- COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE SUR LE
PROJET DES TANNERIES**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les termes de la proposition.

La démocratie repose sur un système représentatif où les élus, issus de l'élection au suffrage universel, possèdent la légitimité politique et la responsabilité de la gestion publique. L'expression de cette démocratie représentative issue des urnes est limitée et peut avantageusement être enrichie par une participation active des différents acteurs de la Commune : habitants, représentants des mondes associatif, social et économique.

C'est pourquoi, dans sa volonté de faire vivre la démocratie à l'échelle de la Commune tout au long de son mandat, la nouvelle majorité municipale a proposé la création de commissions extra-municipales.

Face aux urgences écologiques et sociales, notre capacité à nous organiser collectivement est mise à l'épreuve. Ces enjeux nous imposent de questionner nos pratiques politiques et démocratiques, ces dernières ne semblant désormais plus être à la hauteur des changements annoncés pour les prochaines décennies. Le niveau local subit aujourd'hui directement les effets de ces changements ; il devient l'échelon fondamental d'autant qu'il constitue également un niveau d'action plus que pertinent pour enclencher cette dynamique.

L'inventivité est nécessaire pour penser et expérimenter de nouveaux dispositifs d'organisation et de décision collective, ainsi que d'arbitrage des projets susceptibles d'engendrer des impacts irréversibles sur les générations futures.

La proposition d'une commission extra-municipale a pour objectif d'ouvrir cette inventivité autour, non pas d'un modèle figé, mais d'une approche à décliner et réorganiser selon les configurations locales. Une commission extra-municipale n'est donc ni un comité de suivi des engagements de campagne, ni une instance d'opposition au conseil municipal disposant d'un droit de veto administratif car ce dernier est souverain dans son pouvoir d'administration. Il s'agit d'une instance ouverte à l'ensemble des acteurs de la Commune, qui leur permet de contribuer à la vie démocratique de la collectivité en s'interrogeant sur les projets municipaux.

Dans ce cadre, il semble important pour suivre l'ensemble du projet de requalification des Tanneries de créer une commission extra-municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création de la commission extra-municipale sur le projet des Tanneries ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 28/06/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le : 01/07/2021

Et de la publication le 01/07/2021

Le Maire

Catherine VENTURINO-GABELLE



La présente délibération est susceptible de recours gracieux devant l'autorité qui a pris l'acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son envoi au contrôle de la légalité. Dans un même temps ou à la suite du recours gracieux, toute personne qui a un intérêt à agir peut exercer un recours gracieux près le Tribunal Administratif de Toulon situé 5 rue Racine, BP 40510 83000 TOULON
Tel : 04-94-42-79-30